

Compte Rendu du Conseil de Paris Centre séance du 27 septembre 2021

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis par voie dématérialisée sur la convocation en date du seize juin deux mille vingt et un qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Les convocations ainsi que l'ensemble des documents de la séance ont été adressées aux conseillers comme habituellement via ODS-Mairie et les modalités de connexion à la visioconférence ont été transmises aux conseillers par mail.

La séance a été retransmise en direct sur le site de la Mairie Paris Centre.

Étaient présent.e.s :

Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN,

Gauthier CARON-THIBAUT, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Jean Paul MAUREL, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Yohann ROSZEWITCH, Julien ROUET, Christel TORIELLO, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN, Audrey PULVAR, Pacôme RUPIN, Antoine SIGWALT

Absents ayant donné pouvoir : Yohann ROSZEWITCH a donné pouvoir à Catherine TRONCA

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris centre, à 18 heures.

Arrivée de Corine FAUGERON à 19h42, a donné pouvoir Jacques BOUTAULT

Arrivée de Christel TORIELLO à 19h 55, a donné pouvoir à Aurélien VERON

PROJETS DE DELIBERATION PROPRES

2021 PC 26 - Désignation du secrétaire de séance

2021 PC 27 - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin

2021 PC 29 - Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence

2021 PC 28 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2022

2021 DDCT 60 - Inventaire des équipements de proximité pour l'exercice 2022

COMMUNICATION DU MAIRE

- Embellir votre quartier

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS

2021 DDCT 58 - États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022

2021 DDCT 59 - États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2022

2021 DAC 136 - Subventions et conventions (131.500 euros) avec la Société d'exploitation de la Gaité Lyrique (3e), l'association Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique (20e) et la société Madline (18)

2021 DAC 209 - Avenant à convention avec l'association Paris Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (4e).

2021 DAC 246 - Subventions (239.000 euros), convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des TAP

2021 DAC 302 - Subventions (10.000€) à trois associations de chœurs d'enfants.

2021 DAC 304 - Subventions à huit associations (28.000 euros) de chœur et chant

2021 DAC 309 - Subvention d'équipement (13.000 euros) et convention avec l'association Le Musée en Herbe (Paris Centre).

2021 DAC 321 - Subvention (2.367.500 euros) et avenant à convention avec la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA).

2021 DAC 510 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léon Blum au 25 quai de Bourbon à Paris 4e

2021 DAC 703 - Subventions (13.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre

2021 DAE 20 - Marchés découverts alimentaires - Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 - avenants

2021 DAE 162 - Mesures en soutien aux acteurs économique dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires

2021 DAE 73 - Subvention (80.000 euros) - à treize associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

2021 DAE 164 - Écoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (1 918 200 euros) et subventions d'investissement (1 169 000 euros) au titre des exercices 2021 et 2022.

2021 DAE 77 - Subventions (1.395.000 euros), conventions et avenant avec dix-sept organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

2021 DAE 78 - Conventions et subventions (100.000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2021

2021 DAE 94 - Conventions et subventions (1 430 500 euros) à 36 structures lauréates de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire 2021 »

2021 DAE 167 - Subventions (342.000 euros) et conventions avec trois associations qui agissent en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

2021 DAE 184 - Subventions (178 000 euros) et conventions avec 7 structures de l'IAE pour favoriser leur développement commercial

2021 DASCO 109 Divers collèges - Dotations (837 576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs - Dotations (14.350 euros) dans le cadre de l'Action Collégiens.

2021 DASCO 110 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (233 887 euros), subventions d'équipement (79 920 euros) et subventions pour travaux (189 219 euros).

2021 DASCO 111 - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10 925 189 euros)

2021 DASCO 112 - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2 779 824 euros)

2021 DASCO 113 - Subventions (256.000 euros) et conventions avec des associations ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2021 DASCO 115 - Collèges publics – Contribution (2.005.969 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022.

2021 DASCO 143 - Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement.

2021 DASES 24 - Participations pour l'année 2021 aux 6 Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3 247 510 euros) et signature d'avenant

2021 DASES 108 - Subvention de fonctionnement (4 333 865 euros) et d'investissement (217 124 euros) des Espaces solidarité insertion dans le cadre du budget participatif. Conventions.

2021 DASES 126 - Subventions (1 118 220 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 convention et 1 avenant)

2021 DASES 138 - Subvention (547 741euros) et convention avec la Fondation de l'Armée du Salut pour le fonctionnement de la Halte humanitaire (Paris Centre). 4/ 7

2021 DASES 145 - Subventions (Montant Total 10 800 euros) à 7 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021 Convention - 2 avenants.

2021 DDCT 16 - Subventions (120.500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à trente-deux associations

2021 DEVE 62 - Plan de sortie des plastiques Subventions (378 638 euros) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP

2021 DEVE 76 - Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore

2021 DEVE 104 - Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers

2021 DFPE 24 - Subvention (1.972.258€) à 16 associations, conventions et avenants pour la gestion de 28 LAEP à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations dans les centres sociaux

2021 DFPE 191 - Subvention (169 759 euros), avenant n° 6 à l'association Le Figuier (4e) pour la crèche collective (4e).

2021 DFPE 218 - Subventions (6 375 542 euros), avenants n° 1, n° 3 et n° 6 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance

2021 DLH 179 - Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP

2021 DLH 277 - Complément de financement - Subvention 1 278 900 € - Opérations de reconstitution d'offre de logements sociaux, arrondissements Paris Centre, 15e et 18e

2021 DU 133 - Cession à AXIMO des lots de copropriété n° 6, 7 et 3 (3 logements) dépendant de l'ensemble immobilier 2-10 rue François Miron (4e) en vue de réaliser des logements locatifs sociaux.

2021 DU 138 - Prolongation sur 2021 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame dont l'activité économique a été fortement perturbée.

2021 DVD 94 - Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris. Adoption

2021 DAC 55 - Subventions (80.000 euros) et avenants à conventions avec 4 associations culturelles dans le cadre des événements estivaux et de rentrée soutenus par la Ville de Paris.

2021 DASES 147 - Actions d'aide alimentaire (389 984 euros) : 6 subventions de fonctionnement (244 142 euros) et 2 subventions d'investissement (145 842 euros). Conventions-Avenant.

2021 DDCT 50 - Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée

VCEUX

VPC 2021 27 - Voeu déposé par Corine Faugeron, les élu.e.s du groupe écologiste et la majorité municipale relatif à la réduction de la nuisance lumineuse nocturne provenant des commerces et bureaux de travail.

VPC 2021 28 - Vœu déposé par Shirley Wirden, les élu.e.s du groupe communiste et citoyen relatif à un hommage aux personnes mortes suite à des maladies professionnelles ou des accidents du travail

VPC 2021 29 - Vœu déposé par Ariel Weil, les élu.e.s du groupe Paris en Commun relatif à l'impact des mesures de sécurisation sur le quartier de l'Île de la Cité à l'occasion du procès des attentats de 2015

QUESTIONS ORALES

QPC 2021 08 - Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Antoine SIGWALT et les élus du Groupe Républicains et libéraux, relative à l'avenir du site de l'école maternelle situé au 40, rue des Archives

QPC 2021 09 - Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Christel TORIELLO et les élus du Groupe Républicains et libéraux, relative aux contrôles des « terrasses estivales »

QPC 2021 10 - Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Christel TORIELLO et les élus du Groupe Républicains et libéraux, relative à l'implantation de 2 « salles de consommation à moindre risque » sur les Grands Boulevards

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bonjour à toutes et à tous, nous sommes en visioconférence une fois de plus, j'espère que ce sera la dernière fois. Nous allons récupérer la salle des fêtes qui nous permettra de nous réunir : ce n'était pas possible dans la salle des mariages avec les mesures sanitaires. En revanche, notre centre de vaccination va quitter la Mairie pour rejoindre le centre de la rue Mahler, où l'on peut encore faire des tests cette semaine. Avec le passage aux tests payants, ce lieu va pouvoir accueillir notre centre de vaccination à partir de lundi prochain. Les conditions seront les mêmes qu'à la Mairie, avec la possibilité d'y ajouter deux box supplémentaires, si toutefois on en avait besoin. À la fin de cette semaine, ce déménagement aura eu lieu, et nous pourrons dès lors récupérer notre salle des fêtes.

PROJETS DE DELIBERATION PROPRES

2021 PC 26 - Désignation du secrétaire de séance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose de commencer en désignant le secrétaire de séance, Jean-Paul MAUREL par ordre alphabétique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 PC 27 - Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose aussi de faire au plus rapide pour les votes, et de ne faire les comptages que s'ils sont demandés. Je vous propose de délibérer sur le PV de la dernière séance, il y a trois mois, le 22 juin 2021, que vous avez en principe eu le temps de relire. Pas d'abstention.

Le PV est adopté à l'unanimité.

2021 PC 29 - Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons encore une délibération concernant l'approbation de l'examen des projets transmis sur les procédures d'urgence. Malheureusement, pas mal de délibérations nous sont encore une fois arrivées tard, je vous propose de délibérer quand même, et de délivrer cette approbation. Y a-t-il des questions ? Jacques BOUTAULT demande la parole.

Jacques BOUTAULT, Conseiller de Paris

On va s'abstenir sur la DDCT 50, car aucune raison ne justifie de la mettre en mesure d'urgence à notre conseil d'arrondissement. C'est une si belle délibération que ce serait dommage de ne pas pouvoir en prendre connaissance de façon plus approfondie. Par principe, on s'abstient sur cette délibération à l'ordre du jour, car on souhaiterait son retrait pour en parler plus longuement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Vous souhaitez vous abstenir dès cette délibération, sans attendre le vote sur cette DDCT elle-même.

Jacques BOUTAULT, Conseiller de Paris

Il pourrait paraître contradictoire de l'accepter à la procédure d'urgence, tout en argumentant au moment où elle est présentée qu'on n'a pas eu le temps d'en prendre connaissance. On préfère donc, par souci de cohérence avec ce que l'on va dire après, s'abstenir dès maintenant, pour le groupe.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Cela fait donc 5 absentions. Je sais à quel point le fait de recevoir tard les délibérations nous met dans l'embarras.

La délibération est adoptée à la majorité avec 5 abstentions (Amina Bouri, Jacques Boutault, Corinne Faugeron, Jean-Paul Maurel et Raphaëlle Rémy-Leleu) .

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Hommage

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons démarrer cette séance avec un certain nombre d'annonces. La première annonce est très difficile à faire. Un certain nombre d'entre vous ont déjà eu connaissance de cette information. Le pire des drames est arrivé jeudi dernier matin : un petit enfant a trouvé la mort sur le chemin de l'école. Il était avec son père et son frère sur un vélo, dont la route a été coupée par un camion. Il est trop tôt pour autre chose que d'exprimer notre émotion et notre soutien à la famille, et aussi à la communauté scolaire. Évidemment, une enquête est en cours, et il est trop tôt pour en tirer des conclusions. On aura une discussion

sur les angles morts, il faudra savoir si on peut faire mieux. Il est impossible d'imaginer qu'on puisse accepter que ces drames puissent se reproduire. Je voudrais remercier l'ensemble des services qui nous ont accompagnés dès jeudi, l'académie et la DPSP, les policiers municipaux qui se sont déployés autour de l'école, même si le drame a eu lieu assez loin de l'école. Je voudrais aussi rassurer les parents et les soutenir. Je ne sais que dire d'autre que le fait que les parents et la communauté scolaire ont tout le soutien des élus de Paris Centre. Je vous propose une minute de silence.

[Minute de silence.]

Il est difficile de commencer un conseil comme cela. Notre politique vise avant toute chose à rendre le centre de Paris tous les jours plus sûr, notamment aux abords des écoles. Je vais transmettre la parole à Karine BARBAGLI, première adjointe en charge des affaires scolaires, qui va faire un point sur la rentrée scolaire, ainsi que sur les travaux, dont certains sont justement consacrés à la sécurité.

La rentrée scolaire et les travaux

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Bonsoir à tous, chers collègues, chers habitants, chères habitantes. Je vais faire un point sur les travaux. Cet été a été très riche en travaux pour Paris Centre. 19 écoles ont bénéficié de travaux de modernisation et d'aménagement, pour un budget de 2,5 millions d'euros, avec par exemple la poursuite de la rénovation des sanitaires dans trois maternelles et une élémentaire. Il y a eu aussi l'équipement en panneaux d'insonorisation des réfectoires de toutes les écoles du 3^e arrondissement (c'était un budget participatif déposé en 2019, ce qui explique que ces travaux concernent encore un ancien arrondissement). On espère que d'autres initiatives de cette sorte seront prises par la communauté. Il y a eu également la transformation en « cours oasis » de 3 cours d'école de Paris Centre : l'école de Saint-Germain L'Auxerrois, l'école du 12 rue Dussoubs et l'école des Quatre-Fils. Les cours oasis sont des cours qui deviennent rafraîchies, végétalisées, ludiques ; c'est une autre façon d'appréhender les cours pour les enfants, entre autres pour mieux résister au changement climatique. Les travaux seront achevés pendant les vacances d'automne, avec la livraison de mobilier en bois (qui n'a pas pu se faire cet été pour cause de pénurie) et la végétalisation (les plantations ne pouvant pas se faire en toute saison). Les établissements petite enfance ont bénéficié également de travaux pour plus d'un million d'euros : la rénovation totale de la crèche des Blancs-Manteaux est encore en cours ; des travaux d'ascenseur importants dans les crèches Thorel et du village Saint-Paul ; un projet particulier dont on est assez fiers à Paris Centre : à la faveur de travaux d'étanchéité, la crèche Moussy bénéficiera d'une terrasse dans un esprit oasis. Le traditionnel sol en plastique a été remplacé par un sol souple en liège plus respectueux de l'environnement ainsi que de la santé des tout-petits, puisque cela permet de moins les exposer à des perturbateurs endocriniens. Ce projet sera également végétalisé dans le courant de l'automne. Il y a eu également des travaux pour les collèges, avec 460 000 euros investis dans les cinq collèges de Paris Centre, qui **sont** donc gérés par la ville et le département (puisqu'on en a deux autres qui sont en cité scolaire). Des travaux de plus de 4 millions d'euros pendant cet été. Nous tenions pour finir à remercier les services en charge des travaux : la Circonscription des Affaires scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) de Paris Centre, la section locale d'architecture de Paris Centre qui ont su tenir les délais très contraints par la rentrée scolaire, et malgré la pénurie de matière première due à la crise sanitaire, grâce à leur réactivité, au suivi exigeant de chaque chantier, nous pouvons nous réjouir d'avoir été épargnés par les retards pourtant généralisés à l'ensemble de la Ville de Paris. Merci à eux. Je souhaite, un peu en retard, une bonne rentrée à tous les élèves de Paris Centre, et à toutes les équipes éducatives, scolaires et périscolaires.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour ce résumé, au pas de course, de ces travaux colossaux. Je te remercie d'avoir été mobilisée tout l'été sur les chantiers. Des interventions sur trente-deux établissements, cela m'inquiétait un peu au début de l'été. Force est de constater que nos équipes ont réalisé un grand exploit. Nous continuerons, et préparons déjà les travaux de l'été prochain, ainsi que les petits travaux pendant les vacances, dont le détail sera présenté aux élus représentants dans chacune des écoles.

On passe à un autre sujet qui préoccupe beaucoup les habitants, et a aussi beaucoup occupés cet été les adjointes en charge du commerce et de la tranquillité publique, Dorine BREGMAN et Véronique LEVIEUX, celui des terrasses, dans la période difficile de transition dans laquelle nous sommes.

Les terrasses

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je vais vous faire un point à date de la procédure d'attribution des terrasses qui est mise en œuvre actuellement à Paris Centre. Nous avons beaucoup de dossiers à traiter, puisqu'il y a actuellement 1 170 demandes de terrasses estivales qui ont été déposées (ce qui correspond à 1/6^e de toutes les demandes déposées à l'échelle de tout Paris). Nous avons aussi les établissements qui n'ont pas déposé de demande alors même qu'ils exploitent une terrasse estivale. En pratique, chaque demande est déposée via une plateforme informatique, elle fait l'objet d'un récépissé qui permet au gérant d'exploiter sa terrasse jusqu'à la fin du mois d'octobre. Environ 45 % des dossiers sont directement refusés par la direction de l'urbanisme, comme non conformes au règlement qui régit les terrasses. Nous en avons ainsi récupéré 646 à date : les demandes récupérées demandent un long travail d'instruction et de repérage. Nous avons pour double objectif sur le plan spatial : de préserver les cheminements piétons et la sécurité, particulièrement sur les voies des pompiers, et de limiter le nombre total de terrasses sur une même rue, pour éviter les nuisances sonores. Nous sommes particulièrement attentifs aux rues étroites, nombreuses à Paris Centre, avec le son qui monte beaucoup. Je peux vous faire part des 242 avis qui ont été donnés par la Mairie de Paris Centre cet été. Il y a eu 72 avis favorables. Il y a eu 90 favorables avec réserves : il s'agit en général de réduire le périmètre de la terrasse ; le gérant doit refaire une demande, et dans l'intervalle la terrasse reste en place. Je sais que c'est insatisfaisant mais cela fonctionne comme cela pour l'instant, jusqu'à la fin du mois d'octobre. Enfin, il y a eu 80 avis défavorables. Le dossier est vu par trois personnes à la Mairie de Paris Centre : un cadre technique de la direction générale des services, le cabinet du maire et moi-même. Je les remercie pour leur énorme travail. Nous avons défini une liste de critères, les plus objectifs possibles, afin que nos décisions soient cohérentes, équitables, compréhensibles et non contestables. Voici la liste de nos critères, pour les avis défavorables. Sont refusées les demandes de terrasses :

- qui ont fait l'objet de verbalisations ;
- qui sont situées devant des monuments historiques et religieux, devant des écoles et des crèches, sur des voies pompiers (nous attendons confirmation des pompiers du statut de certaines voies) ;
- lorsqu'il y a des situations de conflits entre établissements ;
- qui sont situées sur des zones de livraison. Il pourra y avoir sur ce point quelques exceptions au cas par cas. Je regrette cette décision de revenir, à la demande des Républicains, sur cette règle, alors même que nous manquons de places de livraison à Paris Centre et que les riverains nous en font part. Je regrette également la prise en charge par les commerçants eux-mêmes des places de livraison, ce qui revient à une forme de privatisation de l'espace public.
- les demandes sur les stationnements payants, qui vont au-delà du 30 octobre, sont systématiquement refusées. Le point de vue de Paris Centre est qu'il y a soit des terrasses pérennes, qui sont en nombre suffisant, soit des terrasses estivales, qui sont en place du 1^{er} avril au 31 octobre, sans exception.

Certaines terrasses restent en place alors même qu'elles ont reçu un avis défavorable, certaines avec une mauvaise foi criante : nous avons pris les choses en main pour inciter les commerçants à les démonter. Enfin, nous avons identifié plusieurs zones qui demandent un traitement global. Ce sont des rues entières, voire un quartier entier : nous pensons par exemple à la zone piétonne Montorgueil-Saint-Denis, à quelques rues comme la rue de la Grande Truanderie, la place du Bourg-Tibourg, la place Sainte-Opportune. Dans certains sites, nous avons rejeté en bloc toutes les demandes de terrasse estivale (c'est le cas de la rue des Lombards pour des raisons de voies pompiers). À d'autres endroits, nous devons faire un gros travail de concertation pour établir une charte de disposition particulière, qui commencera à l'automne, pour préparer la saison estivale prochaine. Nous ferons cela avec les conseillers de quartier.

Véronique LEVIEUX, Conseillère de Paris

Pour compléter les propos de Dorine BREGMAN, je donnerais quelques éléments sur ce qu'ont mis en place les équipes de la Direction de Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP). Ces équipes ont fait un très grand travail de sensibilisation au sortir de la période de confinement, pour aller au contact de tous les gérants des établissements et les informer de l'évolution des données réglementaires. Néanmoins, compte tenu de la situation et de la densité de Paris Centre, nous avons souhaité passer relativement vite à une phase de verbalisation de la part des agents, qui restent à effectif constant. La police municipale se rénove en effet progressivement, avec des recrutements extérieurs et la montée en compétences en interne. Cela va se faire au fil des semaines et des mois qui viennent, ce qui nous met dans une situation de tension en termes de ressources humaines. Nous avons souligné la spécificité de Paris Centre concernant la densité des commerces avec terrasses et nous avons pu avoir ponctuellement des renforts de la DPSP centrale, en nocturne notamment. À la mi-septembre, plus de 400 PV ont été effectués à Paris Centre (quand 1 000 verbalisations ont été effectuées sur tout Paris sur le sujet des terrasses éphémères, nous sommes donc presque à 50%). Cela dit bien la volonté politique que nous avons mise en œuvre avec les équipes au niveau central. Les verbalisations ont concerné les terrasses non conformes au règlement : on a vu du dépôt de matériel, des tapis au sol, des nuisances sonores. Ces verbalisations sont relativement indolores d'un point de vue financiers pour les gérants en infraction, néanmoins les équipes retournent régulièrement sur le terrain, la nuit, dans le cadre de leurs sorties quotidiennes, à la suite de signalements. Nous avons l'outil « Dans ma rue », qui est aussi une aide pour nous, même s'il arrive qu'une même personne soit à l'origine de signalements répétés. La tâche peut être humainement un peu compliquée. Pour avoir fait personnellement quelques sorties avec les équipes, j'ai pu voir que l'on peut tomber sur une clientèle massive, alcoolisée, et peu réceptive à la notion de contrôle et de verbalisation. Ça nécessite un vrai savoir-faire. Nous sommes intervenus sur des terrasses abandonnées qui nous avaient été signalées, devenues des épaves. Nous avons réalisé un travail en commun avec la Division de police de l'environnement (DPE), avec le commissariat. Nous avons instruit des demandes de sanction plus lourdes, avec des fermetures administratives, ces demandes étant pilotées par la Préfecture de police, qui doivent être instruites à partir d'un certain nombre de verbalisations d'un même établissement. Ces procédures assez longues, qui tiennent lieu d'amendes administratives d'un montant de 500 euros, sont pilotées à l'échelle de la ville, mais s'inscrivent dans une procédure contradictoire, avec différentes étapes qui prennent un peu de temps. On essaie ainsi d'utiliser l'ensemble des outils à notre disposition. Nous sommes par ailleurs étroitement en lien avec les différents conseils de quartier. Nous avons réactivé une commission avec les débits de boisson, dont une troisième réunion va se tenir en fin de semaine. Avec Ariel WEIL et Dorine BREGMAN, nous souhaitons mettre tous les moyens pour être dans l'échange en amont avec ces conseils de quartier.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'était une longue intervention, mais j'ai laissé du temps parce que c'est un sujet qui nous importe. Une question est arrivée, je propose qu'on renvoie le débat à la fin de ce conseil.

J'espère que cet effort d'extrême transparence, sur les chiffres, sur les difficultés rencontrées dans cette période de transition entre un ancien ordre et un futur qui n'est pas tout à fait comme nous voudrions qu'il soit, sera apprécié, ainsi que notre volontarisme. Je voudrais aussi remercier notre circonscription, ainsi que sa future police municipale qui ne ménage pas ses efforts.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Notre groupe Les Républicains a été injustement mis en cause sur le vœu, et je souhaiterais dire quelques mots. Je ne suis pas conseiller de Paris et n'ai pas suivi le vote, il me semble que le groupe des Républicains n'a jamais demandé une pérennisation totale des terrasses sur les places de livraison, mais simplement un délai plus grand pour permettre aux commerçants de s'adapter. C'est donc faux, Madame la Maire adjointe, de dire que c'est à cause de nous que les places de livraison sont occupées. En plus, nous venons de la majorité, et si nous n'avions pas été d'accord, ce vœu n'aurait pas été adopté, et c'est vous qui fixez les règles. Donc ne mettez pas la faute sur les Républicains.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il y a eu effectivement une proposition de votre groupe votée par une majorité au conseil de Paris, qui proposait d'étendre l'utilisation des places sur les zones de livraison jusqu'à la fin de la période estivale. Dans ce sujet, rien n'est facile : il faut arbitrer en permanence entre les difficultés des commerçants, la nécessité pour eux de repartir, et les problèmes que posent à nos habitants la surexploitation des terrasses. On aura cette discussion. On voit bien que le travail est fait dans la dentelle et n'est pas simple. Il n'y a pas de grandes lignes de front qui seraient celles de nos groupes politiques. Je propose qu'on engage la suite de ce conseil avec les délibérations, en commençant par l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2022. Il y a deux délibérations sur ce sujet, l'une propre à ce conseil et l'autre relative au conseil de Paris. Je propose qu'on les groupe. Il s'agit de la 2021 PC 28 et de la 2021 DDCT 60, pour l'année 2022.

PROJETS DE DELIBERATIONS SOUMIS POUR AVIS

2021 PC 28 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2022

2021 DDCT 60 - Inventaire des Équipements de proximité pour l'exercice 2022

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

L'exercice est familier pour les nouveaux élus qui l'ont déjà fait au début de cette mandature. Le dernier conseil fut ainsi l'occasion de débattre de ce que la création de Paris Centre impliquait en termes d'équipement : ce qui sortait de notre inventaire de proximité, notamment les anciens bâtiments de mairies, et ce qui y entrait. Il y avait de très belles entrées, comme le Conservatoire, par exemple. J'ai le plaisir ce soir de vous annoncer que nous n'avons que des entrées cette fois-ci. Certaines n'avaient été que reportées. Mais c'est un plaisir d'accueillir un certain nombre de jardins : je voudrais citer le jardin Berthe-Weil, qui est une création du 3^e arrondissement de Paris (2019), le jardin du Colonel Arnaud-Beltrame, rue de Béarn, dans le cadre de la création de la caserne des Minimes, le jardin de la Bibliothèque nationale de France de la rue Vivienne qui est en pleine restructuration et requalification et, enfin, correspondant à une véritable demande de la Mairie de Paris Centre, la récupération du square Louis XIII de la place des Vosges dont nous voulons veiller à l'entretien de manière précise, locale et territoriale. Il y a aussi dans cet inventaire à la Prévert un pigeonnier, des lieux de végétalisation... Je conclus sur ce qu'il y a peut-être de plus remarquable, puisque cela avait fait l'objet de débats et même d'un vœu unanime de l'ensemble du Conseil : la récupération des locaux de la rue Ville-Neuve. Ça a été l'objet de grandes discussions avec l'Hôtel de Ville, et je suis ravi de vous dire que cet objectif est atteint et que nous avons récupéré en biens de proximité ces locaux de la rue Ville-Neuve. Dès l'été dernier, l'association sportive qui était à l'origine de l'un des projets au budget

participatif de travaux dans ces locaux a pu intégrer les lieux, et ce sera le cas pour tout un tas d'autres associations, dès lors qu'on aura formellement et officiellement récupéré la gestion de ce lieu, en janvier 2022. D'ici là, on aura la possibilité de faire un appel à candidatures pour l'occupation de ces locaux, avec un objectif plus large qu'initialement. On aura ainsi la possibilité de bénéficier d'un spectre encore plus large pour les associations. On reviendra en communication sur le lancement d'un appel à projets ou à candidatures, mais je tenais à nous féliciter mutuellement de ces entrées majeures dans nos équipements de proximité, et en particulier de celle de ce local de la Ville-Neuve bien plus vite que nous l'avions anticipé. Merci à l'administration qui nous a accompagnés pour faire valoir notre demande auprès de la Ville. Julien ROUET demande la parole.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Nous sommes ravis lorsqu'il y a une entrée à notre inventaire. Mais nous regrettons la sortie des anciennes mairies. On a perdu notre droit de regard sur la destination de ces anciens bâtiments. Je suis allé hier à l'ancienne Mairie du 4^e. Il y avait une buvette : y a-t-il une licence pour vendre de l'alcool ? Les locaux sont utilisés de façon anarchique, beaucoup d'entre eux sont vides, on peut se promener librement partout sans aucune surveillance — je suis allé dans votre ancien bureau, Monsieur le Maire, dans la salle des mariages... Enfin, le monument aux Morts est quasiment caché par des panneaux d'information. Je pense que si le bâtiment appartenait encore aux équipements de Paris Centre, nous aurions pu éviter certains abus.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous transmettrons ces informations sur la sécurité notamment. Je pense qu'on parle du bureau traditionnel du Maire, qui n'était pas mon bureau, j'en avais déjà fait une salle de réunion à mon arrivée à la Mairie du 4^e arrondissement : il était trop grand et trop éloigné de mon cabinet. Il continue à servir de salle de réunion. Un peu plus d'un an après le lancement de Paris Centre, on a rempli nos objectifs, puisque ces trois anciennes mairies servent comme prévu à des services publics, et ceci de façon équilibrée : deux lieux servent à Paris Centre, la Mairie de Paris Centre et les services sociaux qui se sont installés à la rentrée dans la Mairie du 2^e et deux lieux qui ont également ouvert et qui sont des services publics pour tous les Parisiens (et pas seulement les habitants de Paris Centre) : le Quartier jeunes et l'Académie du climat. Avec Jimmy BERTHÉ notamment, nous avons prévu d'utiliser le Quartier jeunes et l'Académie du climat au profit d'un certain nombre de nos écoles. On sera donc amenés à en rediscuter. Au sujet de la Ville-Neuve, je précise que Pacôme RUPIN nous avait adressé une question sur ce sujet, tout en souhaitant ne pas la poser pour ne pas allonger la durée du Conseil. Je le remercie de cette question et de sa délicatesse, et en tout cas pour Ville-Neuve, c'est gagné.

J'ai groupé deux délibérations, une locale et une DDCT, je vous propose qu'on vote pour les deux à la fois, la 2021 28 et la DDCT 60. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Pas de vote contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Pas d'abstention. Non prise de part au vote ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je fais un rappel de la recommandation de la commission de déontologie de la Ville pour l'ensemble d'entre nous, mais en particulier les Conseillers de Paris qui siègent dans les conseils d'administration d'un certain nombre d'organismes, qui est de ne pas prendre part au vote lorsqu'il porte sur un organisme dans lequel nous siégeons. En attendant une clarification qui me paraît nécessaire, notamment en ce qui concerne la distinction du droit public et du droit privé, et une précision sur cette doctrine, je suggère – chacun fera ce qu'il voudra – qu'en attendant, chacun d'entre vous s'abstienne lorsque la délibération porte sur un lieu dont il fait partie du conseil d'administration, ce qui expliquera que certains membres,

dont moi-même, ne participeront pas au vote (donc pas à la discussion) d'un certain nombre de délibérations. Pour ne pas alourdir le conseil, je propose qu'on ne précise pas les motifs d'abstention lorsque ce sera le cas. Chacun comprendra qu'une non-prise de part au vote, sauf explication de vote distincte, sera liée à cette règle de déontologie, sauf précision contraire. En l'absence de question, nous passons à la délibération suivante, qui concerne les états spéciaux d'arrondissement. Les équipements qui reviennent à notre inventaire seront évidemment transférés avec des budgets afférents à leur entretien, mais avec un décalage dans le temps. C'est Luc FERRY qui va parler du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022.

2021 DDCT 58 - États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022

2021 DDCT 59 - États spéciaux d'arrondissement — Délibération cadre-investissement 2022 M.

LUC FERRY, Conseiller de Paris Centre

Chers collègues, monsieur le Maire, je vous propose, une fois n'est pas coutume, de lier deux délibérations, la DDCT 58 et la DDCT 59. Ces délibérations sont purement formelles, elles délimitent le cadre réglementaire et les modalités d'attribution et d'utilisation des trois dotations qui constituent les états spéciaux : la dotation d'investissement, la dotation d'animation locale et la dotation de gestion. Aucun changement n'étant à signaler dans ces modalités dans le cadre réglementaire, je vous propose de ne pas nous appesantir sur ces délibérations et de passer directement au vote.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pas de question ni de demande d'intervention ? Abstention : Aurélien, Antoine, Julien, ça vaut pour Christelle... 4 abstentions, tous les autres votent pour.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à la majorité avec 5 abstentions (Julien Rouet, Pacome Rupin, Antoine Sigwalt, Christel Toriello et Aurélien Véron).

2021 DAC 55 - Subventions (80 000 euros) et avenants à conventions avec 4 associations culturelles dans le cadre des événements estivaux et de rentrée soutenus par la Ville de Paris.

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Les projets de délibération que je vous présente ce soir concernent des institutions ou des associations que nous connaissons bien et que nous soutenons déjà. La DAC 55 concerne une subvention de 80 000 euros et avenants à conventions avec 4 associations culturelles qui sont intervenues dans le cadre des événements estivaux et de rentrée, dont 35 000 € pour deux structures de Paris Centre : 20 000 € pour l'association La Place, centre culturel hip hop domicilié aux Halles, qui a proposé du 10 juillet au 22 août dernier sur le quai de l'Hôtel de Ville au square Federico Garcia Lorca des expositions, ateliers de street art, DJ Sets, démonstrations et cours de hip hop, ateliers d'écriture ; et 15 000 € pour l'association du Théâtre de la Ville qui a assuré tous les samedis de l'été sur les rives de la Seine et au bassin de la Villette des consultations de poésie et de danse réalisées par la troupe de l'Imaginaire. Je vous invite donc à donner un avis favorable à ces attributions pour un montant de 35 000 euros.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup pour cette présentation succincte et néanmoins colorée. Pacôme RUPIN peut-il prendre la parole ? Je ne sais sur quoi portait sa dernière abstention. Oui, il s'est bien

abstenu sur les deux précédentes délibérations financières, merci de corriger. Sur la DAC 55 : qui vote contre, qui s'abstient ?

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Nous allons voter pour cette délibération sans hésitation, mais je voudrais juste rappeler à l'occasion du sujet de la grande fresque de street art qui était sûrement très réussie (je n'ai pas pu la voir), qu'on a un problème avec des personnes qui se prétendent street artistes et qui pourrissent nos rues. Nous voulons éradiquer ces vandalisations, qui se prétendent artistiques (John Hamon par exemple, dont nous avons parlé récemment). Ces vandalisations dégradent la qualité des vrais artistes. Et nous ne voulons pas mettre tous les graffiteurs dans le même panier.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Sur John Hamon, les services de la ville de la propreté ont retiré beaucoup d'affiches sauvages, ce qui nous a valu une polémique. J'assume tout à fait : l'affichage sauvage n'est pas un geste artistique, et nous continuerons à les retirer, de qui qu'elles soient, dans Paris Centre.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Avec notre soutien.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pas de contre. Une non-prise de part au vote, pour les raisons qu'on connaît. Pour tout le reste, c'est un vote positif.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité, avec une non-prise de part au vote.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons à la DAC 136. J'ai très envie de passer à la DAC136.

2021 DAC 136 Subventions et conventions (131.500 euros) avec la Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique (3^e), l'association Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique (20^e) et la société Madline (18^e)

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Cela concerne la Gaîté Lyrique. Dans le cadre de la politique de soutien à la musique, la Ville accorde chaque année une subvention d'équipement à des structures qui comptent réaliser des travaux et des acquisitions, pour améliorer entre autres la sécurité des locaux, l'accueil du public ou maintenir leur équipement de production à un haut niveau. Cette délibération DAC 136 concerne l'attribution, au titre de l'année 2021, de 131 000 euros, répartis entre trois organismes culturels, dont 40 000 euros pour notre chère Gaîté Lyrique. Je ne parlerai que d'elle. Cette subvention contribuera sur un investissement total de 119 000 euros, dont 79 838 euros en fonds propres, qui lui permettra de renouveler son matériel son, lumière, machinerie scénique, vidéo et informatique, et d'améliorer l'accueil des usagers ; par là-même, de permettre au délégataire d'accomplir ses missions de service public, ce dont elle s'est honorablement acquittée cette année malgré le contexte de pandémie : diffusion en ligne du 7^e festival FAME, concerts plein écran, etc. Aussi je vous propose d'émettre un avis favorable.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Je m'interroge un peu sur cette subvention, parce que juste avant la crise du Covid, un article de Mediapart a révélé quelques soucis de management interne, a mis en cause des dérives financières. Je ne sais s'il y a eu un audit ou une enquête depuis, en tout cas on n'a

pas de résultat après cet article inquiétant. Je suis donc plutôt dans l'abstention avec mon groupe. Sans compter la société Madline qui pose d'autres soucis, concernant cette fois le 18^e arrondissement. Pour l'instant, on s'abstient, tant qu'on n'a pas d'éclaircissement sur la situation de la Gaîté lyrique.

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Sauf qu'on nous demande un avis sur ce qui concerne Paris Centre, et c'est pour ça que je n'ai pas mentionné les autres : l'association Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique du 20^e et la société Madline.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Aurélien Véron évoquait les problèmes de management de la direction de la Gaîté Lyrique, qui je crois sont considérés par la ville comme étant derrière nous, il n'y a plus de problème à ma connaissance concernant la Gaîté Lyrique. Mais la délégation de service public sera à renouveler bientôt, et on aura peut-être ce débat à ce moment-là. De toute façon, le vote est souverain. Je propose de mettre au vote la DAC 136. Pas de vote contre. Abstentions ? Julien, Antoine, Aurélien, et Christel par conséquent. Pas de non prises de part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité avec quatre abstentions (Julien Rouet, Antoine Sigwalt, Christel Toriello et Aurélien Véron).

2021 DAC 209 - Avenant à convention avec l'association Paris Audiovisuel — Maison Européenne de la Photographie (4^e).

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

La Maison Européenne de la Photographie est dirigée aujourd'hui par Simon Baker, qui a pris la suite du directeur fondateur Jean-Luc Monterosso. Une subvention d'équipement de 435 000 euros lui a été attribuée en juillet 2020. C'était la DAC 219, pour permettre la réalisation de travaux dans l'hôtel Hénault de Cantobre qu'elle occupe rue de Fourcy : des travaux sur les installations de climatisation, sur l'aménagement des espaces d'exposition, de convivialité pour le public ainsi que les espaces du personnel de l'établissement. La convention prévoyait un versement en une seule fois sur présentation de facture. Du fait de la crise sanitaire, l'ensemble des travaux n'a pas pu être réalisé. Pour ne pas pénaliser l'association qui a transmis les factures correspondant aux travaux déjà réalisés, il est proposé un avenant à la convention permettant le versement de la subvention en plusieurs fois. Ce qui me paraît tout à fait fondé, et que je vous prie de bien vouloir accepter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. On passe au vote. Contre ? S'abstient ? Je ne prends pas part au vote en ce qui me concerne. Pour ? Tout le monde vote pour.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité avec une non-prise de part au vote (Ariel Weil).

2021 DAC 246 - Subventions (239.000 euros), convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des TAP

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Il s'agit de subventions pour un montant total de 239 000 euros, avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des temps d'activité périscolaires (TAP). Le dispositif L'Art pour grandir a été créé il y a une douzaine d'années, pour permettre à tous, dès le plus jeune âge, d'accéder aux œuvres d'art et aux pratiques artistiques, ce qui est un objectif majeur de la ville. L'Art pour grandir implique à présent 150 établissements culturels ou associations, 620 écoles parisiennes, 102 collèges et 300 centres de loisirs environ. Le

Théâtre de la ville est le plus important acteur de ce dispositif. En bénéficient environ 3 000 enfants. Une subvention de 35 000 € est proposée pour son action de sensibilisation au spectacle vivant qui s'appuie notamment sur 8 spectacles avec 3 théâtres associés, des consultations poétiques musicales et dansées dans les établissements scolaires et centres de loisirs, des ateliers stages, des ateliers d'écriture théâtrale, etc. Et aussi des projets adaptés aux enfants en situation de handicap en partenariat avec International Visual Theater. Il propose également aux établissements scolaires des formations pour les enseignants, une formation en amont et en aval des spectacles, ainsi qu'un accès privilégié aux répétitions et coulisses du théâtre lors de visites scolaires. La 2^e subvention de 150 000 € est proposée pour le projet qu'ils développent dans le cadre des TAP qui permet aux élèves de 15 écoles d'assister à des représentations dans leur établissement ou dans un théâtre partenaire de proximité. Ça représente environ 130 représentations par an et également des participations à des ateliers de pratique théâtrale. Il y a aussi beaucoup d'autres activités. Je vous prie de bien vouloir approuver ces deux subventions pour le Théâtre de la Ville.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Benoîte. On aura régulièrement cette réflexion sur le théâtre. On concentre à Paris Centre une immense richesse en matière d'institutions culturelles. J'aurais un seul regret : c'est très bien qu'on exporte nos talents dans tout Paris, mais c'est bien aussi qu'on puisse faire profiter à quelques écoles de Paris Centre de tout cela. Ce n'est pas l'argent de Paris Centre qui est en jeu ici, c'est celui de la ville. Mais on vote ces délibérations parce qu'elles concernent des institutions qui sont chez nous. Contre ? Personne. Abstention ? Personne. Non prise de part au vote par Véronique LEVIEUX.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité avec une non-prise de part au vote (Véronique Levieux).

2021 DAC 302 - Subventions (10 000€) à trois associations de chœurs d'enfants.

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Il s'agit d'une subvention de 10 000€ à trois associations de chœurs d'enfants dont une de 3 000 € pour l'association Sotto Voce que nous connaissons bien, surtout dans le 4^e arrondissement, parce que ce chœur de grande qualité, appelé régulièrement à contribuer aux concerts d'orchestre renommés, comme la Garde républicaine ou à la Philharmonie de Paris, venait chanter lors des commémorations du 4^e. Ce chœur, créé en 1992 et dont le répertoire va du classique à la comédie musicale en passant par le jazz et la musique contemporaine, est composé d'une cinquantaine d'enfants et adolescents de 10 à 18 ans de toute l'Île de France. Il est dirigé par Scott Alan Prouty. Les répétitions se font au théâtre du Châtelet et à l'Opéra Bastille. Sotto Voce chantera le 9 octobre prochain au jardin des Arts Albert Schweitzer pour l'inauguration de celui-ci. Je vous prie de soutenir de tout cœur leur subvention de 3 000 euros.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAC 304 - Subventions à huit associations (28.000 euros) de chœur et chant.

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Cette délibération concerne une attribution au titre de 2021 à 8 associations de chœurs pour adultes, dans le cadre du soutien à la pratique amateur, pour un montant total de 28 000 euros, dont deux pour Paris Centre. Une subvention de 4 000 € pour le chœur des Chanteurs de Saint-Eustache, composé d'une quarantaine de chanteurs dont le répertoire s'est élargi en 2020-2021 avec des pièces sacrées et variées de la culture européenne, ainsi que des œuvres contemporaines. Ce chœur a participé à de nombreuses messes (messe de Noël, etc.), parmi lesquelles Saint-Germain l'Auxerrois et Saint-Eustache. Une autre

subvention de 3 000 € concerne le Chœur et ensemble vocal du Marais qui interprète des œuvres de musique sacrée de différents pays et époques et rassemble une trentaine de choristes. Il a à sa disposition une salle de l'école Saint-Merri pour sa répétition hebdomadaire. J'espère que ces deux subventions obtiendront un vote favorable de votre part.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Encore un peu de culture avec Benoîte, avec la délibération 309.

2021 DAC 309 - Subvention d'équipement (13.000 euros) et convention avec l'association Le Musée en Herbe (Paris Centre).

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je fais ce que je peux pour aller vite. Il s'agit de l'octroi d'une subvention d'équipement de 13 000 euros avec le Musée en Herbe, dirigé par Sylvie Girardet, qui l'a créé en 1975 avec Claire Merleau-Ponty et Anne Tardy. L'objectif du musée est d'initier les enfants au monde de l'art, tout en tissant des liens avec le monde scientifique, technique et social. Il est dédié aux enfants mais les grands y trouvent aussi leur compte. Ils ont à leur actif 4 millions de visiteurs et depuis son installation dans de nouveaux locaux, rue de L'Arbre sec en 2016, la fréquentation de ce site ne cesse d'augmenter. Il convient de ce fait de renouveler des équipements : imprimantes, scanners, barrières de protection, tablettes pour les balades en extérieur, et de réaliser des travaux qui permettront de résoudre un problème d'aération qui perdure depuis l'emménagement sur le site. Je plaide pour un avis favorable de votre part sur cette subvention de 13 000 euros à ce beau et unique musée qu'est le Musée en herbe.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Le Musée en herbe est partenaire d'à peu près toutes les initiatives qu'on fait à quelques rues de chez lui, qu'il s'agisse de la Halte humanitaire ou des Rues aux enfants chères à Karine.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAC 321 - Subvention (2 367 500 euros) et avenant à convention avec la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA).

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Cette délibération a pour objet le versement du solde de la subvention de fonctionnement pour l'année 2021 votée en décembre 2020 et dont deux acomptes ont déjà été versés. Ce solde s'élève à 1 300 225 €, ce qui portera la subvention pour les activités 2021 à 2 367 500 €. Je rappelle que la MPAA est un établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial depuis 2016. Sa mission est de soutenir et encourager la pratique artistique amateur dans tous les domaines sans privilégier aucun genre. Elle déploie son activité sur plusieurs sites, le principal étant celui de la Canopée des Halles. Les membres de son CA dont fait partie notre collègue Véronique LEVIEUX sont désignés par le Conseil de Paris. L'établissement est dirigé par Sonia LEPLAT. Chaque année, la MPAA accueille 500 projets en répétition ; 250 compagnies organisent plus de 70 ateliers pour plus de 1 000 participants, 160 représentations, etc. C'est un acteur culturel très précieux et je sollicite un avis favorable de votre part pour le versement de ce solde.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il y a d'autres MPAA à Paris mais c'est la principale et la plus belle...

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité avec une non-prise de part au vote (Véronique Levieux).

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je propose qu'on saute à la DAC 703 pour garder Benoîte.

2021 DAC 703 - Subventions (13.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale de Paris Centre

Benoite LARDY, Adjointe au Maire de Paris Centre

Cette subvention est proposée à notre demande. Il s'agit d'un montant de 13 000 € en faveur de deux associations de Paris Centre, au titre de l'action culturelle locale, sur l'enveloppe votée du Conseil de Paris destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers. 3 000 € sont destinés à l'association Kiosquorama, notamment pour le renouvellement de leur festival, au clos des Blancs Manteaux, qui aura lieu le 2 octobre. 10 000 € sont destinés au Comité Municipal d'animation culturelle du 1^{er} arrondissement présidé par Carla Arigoni, qui organise presque chaque semaine dans notre secteur ou une exposition, ou une conférence, ou un concert, ou un festival. C'est un comité extrêmement dynamique. D'autres subventions ont été demandées, mais ce sera pour le prochain conseil. Je vous remercie donc de bien vouloir voter pour ces deux subventions de 13 000 €. Ce sera tout pour moi ce soir.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je voudrais m'associer en saluant à mon tour le travail de Carla Arigoni, qui anime et le 1^{er} et le 3^e, et tout Paris Centre. On a eu ainsi la semaine dernière une conférence sur Georges Bernanos, par l'archiprêtre Mgr Chauvet, mais aussi, puisqu'Aurélien VÉRON apprécie le Street Art, l'artiste OPA dont on déjà a parlé au sujet de la fresque qui est aux Halles, qui a donné une œuvre grâce à Carla Arigoni devant la Mairie du 1^{er} il y a quelques mois.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAC 510 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léon Blum au 25 quai de Bourbon à Paris 4^e

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je reviens en arrière avec la DAC 510. Cette délibération devait être présentée par Yohann ROSZEWITCH. Je remplace mon adjoint à la mémoire pour cette délibération qui porte sur un personnage historique que j'admire : Léon Blum, personnage incroyable, politique, littéraire, social, qui aura un petit hommage sous la forme d'une plaque mémorielle apposée en un lieu où il a élu domicile une partie de sa vie. En deux mots : on connaît tous l'extrêmement brillant orateur, l'acteur majeur du socialisme, à la carrière administrative, politique, littéraire (il était spécialiste de Stendhal). On connaît un peu moins son féminisme précurseur : personne ne parle jamais de ce qu'il a écrit sur le mariage. Il fut le premier à avoir préconisé une égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Et puis, sans revenir sur sa carrière politique importante, je voudrais dire simplement qu'il fut le dirigeant du Front Populaire, à qui on doit un certain nombre d'acquis sociaux importants, l'augmentation des salaires, la loi des 40 heures, les deux semaines de congés payés (les premiers!), et qu'il a fait partie des 80 parlementaires qui ont refusé de voter les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Léon Blum, qui était français, avec un nom français, n'a pas échappé à la déportation, pour corriger quelques propos révisionnistes qui flottent en ce moment dans l'air. Pour conclure par le petit bout de la lorgnette, je dirai que Léon Blum était aussi un habitant de Paris Centre : il est né au 243 rue Saint-Denis, il y a vécu chez ses

parents qui avaient là leur domicile et leur magasin de rubans et de soieries (cet immeuble porte une plaque mémorielle bien connue des habitants du 2^e). Il a également fait sa scolarité à Paris Centre, où il fut élève du lycée Charlemagne, interne rue des Francs-Bourgeois, et il a vécu de 1932 à 1940 au 25 quai de Bourbon qui a constitué à la fois son domicile et en partie son lieu de travail, au moment des réformes du Front Populaire : c'est là qu'il recevait des personnalités lorsqu'il était président du Conseil. Cet appartement fut d'ailleurs pillé par les Allemands et le régime de Vichy, qui sans doute protégeait ainsi les juifs français en 1940... Je suis donc très heureux de vous proposer non de nous approprier la mémoire de Léon Blum à Paris Centre, mais de marquer un nouvel hommage en ce lieu où s'est écrite aussi l'histoire de France, avec le vote de cette délibération qui propose d'apposer une plaque au 25 quai de Bourbon.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

J'étais très heureux de voter cette délibération à Yohann. Nous allons changer de sujet et passer aux affaires économiques, concernant en particulier les commerçants et artisans de Paris Centre.

2021 DAE 20- Marchés découverts alimentaires — Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 — avenants

2021 DAE 162 - Mesures en soutien aux acteurs économique dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 — Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires

2021 DU 138 - Prolongation sur 2021 de l'exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame dont l'activité économique a été fortement perturbée

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je regroupe ici trois délibérations : la DAE 20, la DAE 162 et la DU 138 qui figure bien plus loin dans l'ordre du jour : elles ont toutes le même objet, d'exonérer les commerçants de droits, de redevances ou de droits de voirie. Pour la DAE 20, il s'agit d'exonérer de redevances les concessionnaires des marchés couverts alimentaires, cette demande ayant un lien avec la situation sanitaire et les fermetures provoquées par les différents confinements. Cela concerne le secteur B et l'entreprise Dadoun qui est gestionnaire des marchés découverts alimentaires de Paris Centre. Pour l'année 2020, l'exonération est proposée pour la période de fermeture des marchés, du 24 mars au 10 mai 2020. Il s'agit, pour le secteur B, dans laquelle s'inclut Paris Centre, d'une redevance totale de 553 365,28 € HT soit une exonération de 84 322,33 euros HT. Pour la DAE 162, il s'agit d'exonérations concernant des commerces non alimentaires, sur des marchés gérés en régie. Pour Paris Centre, cela concerne les douze commerçants du Marché aux Oiseaux le dimanche, soit un total de 500 € par mois. Il s'agit de la période de 2021, deux mois de droit de place, du 2 avril 2021 au 19 mai 2021. Enfin pour la DU 138, il s'agit de droit de voirie des commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame. Il est proposé de prolonger en 2021 l'exonération des droits de voirie décidés en 2019 puis en 2020, compte tenu de l'incendie des travaux et de l'incapacité totale de ces commerces à fonctionner correctement. Cela concerne les commerces implantés dans les rues suivantes : la rue du cloître Notre-Dame, la rue Chanoinesse, la rue d'Arcole et le quai aux Fleurs. Dans ce cas précis, le montant des droits exonérés est de 5 000 euros. Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir voter sur ces trois délibérations.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour cette synthèse et pour ce nouveau geste vers les commerçants de Notre-Dame qui ont enchaîné ces dernières années les pires des maux dans toutes les matières... Cela me donne l'occasion de dire que la Maire de Paris tenait ce matin une conférence de presse

avec les acteurs impliqués pour annoncer les quatre lauréats du premier tour de l'attribution du concours alliant architecture, urbanisme et paysagisme pour la requalification des abords de la cathédrale Notre-Dame. On publiera sur nos réseaux sociaux les noms des quatre lauréats qui seront donc invités pour la deuxième phase à un « dialogue compétitif », procédure retenue par la Ville qui permet d'avoir des discussions plus approfondies avec les quatre lauréats. On en rendra compte dans un prochain conseil, comme ça a eu lieu ce matin, avec un jury qui rassemblait à notre demande l'association des commerçants de Notre-Dame, le conseil de quartier Seine dont la présidente est aussi une commerçante de Notre-Dame et une association patrimoniale de l'Île de la Cité. Pas de demande de vote disjoint ? Nous passons donc au vote conjoint.

Jean-Paul MAUREL, Conseiller de Paris Centre

Au sujet du Marché aux Oiseaux, j'y suis passé dimanche dernier, la façon dont ces oiseaux sont entassés dans des petites cages est terrible et difficile à supporter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

À notre initiative également doit se tenir une réunion avec les services. Nous avons relancé la Ville et les élus concernés pour avancer sur ce Marché aux Oiseaux dont la disparition avait été votée dans ce conseil. Je vous propose à nouveau de voter sur ces trois délibérations.

À l'issue d'un vote à main levée, les trois délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je n'exclus pas la possibilité de vous re-proposer de voter sur la DU 138 et je compte sur votre sagacité pour me dire que nous l'avons déjà votée... Poursuivons avec la DAE 73, concernant des associations dans le domaine du design, de la mode et des métiers d'art.

2021 DAE 73 - Subvention (80 000 euros) — à treize associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

M. Jimmy BERTHE, Adjoint au Maire de Paris Centre

Cette délibération porte sur une subvention de 80 000 euros pour treize associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art, notamment l'association des artisans de Belleville. Ces associations sont sur sept arrondissements parisiens différents et permettent aux Parisiens de découvrir différents domaines de la création, et souvent d'acquérir des objets fabriqués à Paris, localement. Je voudrais aussi souligner l'importance de ces associations au regard de l'animation locale de Paris Centre. Aucune de ces associations n'a son siège à Paris Centre, mais deux d'entre elles portent des projets événementiels très importants qui ont lieu à Paris Centre :

- L'APCI (Agence pour la promotion de la création industrielle), créée en 1983, reconnue d'intérêt général, et qui a pour mission de promouvoir le design du XXI^e siècle, qui porte et organise la célèbre Paris Design Week, avec une présence très importante sur Paris Centre ;
- L'IMA (Institut national des métiers d'art), avec les Journées internationales des métiers d'art qui comptent plus de 300 professionnels participants, jouant un rôle important dans la valorisation des métiers d'art et la transmission des savoir-faire. Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons avec Jimmy qui nous parle d'une école d'arts appliqués qui nous tient particulièrement à cœur.

2021 DAE 164 - Écoles d'arts appliqués — Dotations de fonctionnement (1 918 200 euros) et subventions d'investissement (1 169 000 euros) au titre des exercices 2021 et 2022.

M. Jimmy BERTHE, Adjoint au Maire de Paris Centre

Pour continuer sur le design, la mode, on a une délibération sur l'école Duperré, qui perpétue et développe les savoir-faire dans les métiers d'art, tout en offrant aux élèves des formations de qualité ouvertes sur les nouvelles techniques de l'artisanat, du design et de la mode, et qui sont de véritables ambassadrices du savoir-faire français et parisien. L'école Duperré, à Paris Centre, est spécialisée dans les métiers d'art, et notamment le travail du textile. Elle développe une offre de formation au design adaptée à plusieurs disciplines, notamment le design graphique avec l'introduction de son Fablab. Le budget de 389 000 € servira à la réorganisation de leurs espaces, et notamment à aménager ce Fablab et à créer aussi de nouveaux espaces pour le stockage des projets des étudiants. Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On reste dans le champ économique, mais en passant à celui de l'économie sociale et solidaire pour la DAE 77 avec Jacques BOUTAULT, adjoint à l'économie sociale et solidaire.

2021 DAE 77 - Subventions (1 395 000 euros), conventions et avenant avec dix-sept organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

Jacques BOUTAULT, Conseiller de Paris

Je vais vous présenter une délibération qui consiste à voter des subventions à 17 organisations qui accompagnent des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. Ce sont des projets qui ont une utilité sociale réelle, qui ne sont pas forcément rentables mais dont les destinataires ou les porteurs sont des personnes qui résident dans des quartiers prioritaires de la ville, ou qui sont titulaires du RSA, souhaitent entreprendre et ont besoin pour cela d'être accompagnés. À l'initiative de Florentin LETISSIER chargé de l'économie sociale et solidaire, un appel à projets a eu lieu en 2021, « Appel à projets Jeunes pousses », qui a permis en début d'année de valoriser et de distinguer 17 projets qui sont des créateurs d'activité à fort impact social, avec une attention particulière portée à tout projet d'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi et à tout projet qui accompagne le développement de l'économie sociale et solidaire. Je ne donnerai pas le détail de ces 17 structures qui vont recevoir ces aides, je vous en donne simplement quelques-unes pour exemple : la Corvée, qui est un tiers lieu culturel et solidaire du 18^e arrondissement, qui compense le manque de commerces de proximité et renforce aussi le sentiment d'inclusion sociale, accueillera une galerie d'art, une laverie solidaire qui fera aussi friperie gratuite, et divers ateliers d'aide à la réparation. Je vous cite aussi dans un autre registre la coopérative Légicoop, qui est un cabinet d'avocats dédié aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, car souvent ces acteurs se heurtent à une législation non adaptée à leur structure et ont besoin d'avocats experts dans leur domaine pour suivre leur activité. Enfin, un troisième exemple montrant l'immense diversité de ces projets primés : l'association Ma petite couche qui propose tout simplement des couches lavables pour bébé livrées par cargo. Comme vous le savez, elles polluent moins que les couches jetables, et toutes les écolo-crèches dignes de ce nom en sont équipées. Je crois que vous avez compris à quel point aider ces projets de jeunes créateurs de l'économie sociale et solidaire, qui ont un fort impact social, est une belle initiative de la Ville de Paris que je vous propose d'accompagner.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Nous allons voter pour cette délibération. Mais je m'interroge tout de même car il s'agit de montants importants. On parle de 1,4 million d'euros. Nous avons les conventions en pièce jointe, qui donnent des détails très succincts, mais nous n'avons pas de bilan annuel indiquant combien de personnes ont été aidées, combien de projets ont été menés à leur terme, quel est le taux d'échec... Nous souhaiterions que ce bilan soit un peu plus affiné, et en savoir un peu plus sur les résultats.

Jacques BOUTAULT, Conseiller de Paris

Il s'agit de subventions accordées suite à un appel à projets qui a eu lieu en début d'année, il ne peut donc y avoir encore de résultats tangibles : les structures sont en train de travailler et de se mettre en place. Pour le bilan, il faudra attendre un peu. Mais ce que je peux dire, c'est qu'aujourd'hui, le taux d'emploi créé par les entreprises de l'économie sociale et solidaire est à Paris très important. L'économie sociale et solidaire, c'est 10 % de l'emploi à Paris : elle est socialement utile et en plus créatrice d'emplois. On fera un bilan une fois le terme échu. C'est un secteur qui a besoin d'être aidé car il rend un service pas toujours solvable, surtout au début. On fera le bilan à terme, pas pendant le fonctionnement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ces projets portent sur 2021 et 2023, avec des conventions signées, et portent la nécessité d'un bilan, fait a posteriori, quantitatif et qualitatif.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAE 78 - Conventions et subventions (100 000 euros) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2021

Jacques BOUTAULT, Conseiller de Paris

Ici, ce n'est pas tout à fait le même esprit même si c'est proche. Il ne s'agit pas d'appels à projets dont on évalue la robustesse : ce sont des trophées, c'est-à-dire des récompenses attribuées à des organismes de l'économie sociale et solidaire, qui se sont distinguées par l'originalité et la réussite de leur projet. Les sommes sont beaucoup moins importantes : on est à 100 000 € à répartir entre 10 organismes. Ce n'est pas une somme symbolique, mais c'est moins important qu'une somme de 1 300 000 €. Il s'agit de continuer à encourager des modèles de gouvernance économique plus démocratiques à finalité sociale et environnementale. C'est la 13^e édition de ces trophées qui récompensent des entreprises qui ont eu un projet particulièrement innovant. 91 projets ont été déposés contre 83 l'an passé, 67 en 2019 et 53 en 2018. 10 projets ont été retenus au final. Parmi les structures qui ont proposé ces projets figurent des structures aux statuts juridiques différents, pas seulement des associations (qui sont 49 au total) : on trouve ainsi 42 structures commerciales, dont des SAS, des SARL, des EURL et 7 SASU (ne me posez pas la question, je ne sais pas ce qu'est une SASU...). On trouve également toute une diversité de domaines couverts : la lutte contre l'exclusion, l'éducation, la culture, le droit au développement économique local, etc. J'ai déjà été très long et vous laisse prendre connaissance des détails dans votre délibération. Parmi ces entreprises nominées, il n'y en a pas qui soient situées dans Paris Centre, ce qui me permet de lancer un appel à la créativité des entrepreneurs en économie sociale et solidaire du centre pour que l'année prochaine, nous puissions leur décerner un trophée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il me semble que tu es déjà exaucé : Benenova est à l'Ascenseur, ce regroupement situé boulevard Bourdon à la Bastille. Ils ont de très beaux locaux avec pas mal de jeunes pousses toutes dédiées à l'égalité des chances et s'occupent d'insertion. Je modifie du coup légèrement ton appel et fais le vœu qu'on ait encore plus d'acteurs de Paris Centre parmi les lauréats de l'année prochaine. Quant à la définition d'une SASU, je ne peux pas expliquer ce

que c'est, hormis que c'est une Société par actions simplifiée unipersonnelle, dont je ne connais pas très bien les avantages et les inconvénients : je renvoie chacun à son fiscaliste.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons sur les affaires économiques, et avec une dimension alimentation durable.

2021 DAE 167 - Subventions (342 000 euros) et conventions avec trois associations qui agissent en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Audrey PULVAR, Conseillère de Paris Centre

Je suis sous pression, après la double unanimité de Jacques sur les précédentes délibérations. Plus sérieusement, afin de rendre l'alimentation durable plus accessible, la Ville de Paris développe un maillage de commerces, restaurants, espaces de transformation alimentaire solidaires, qui doivent permettre aux Parisiens de bénéficier de produits locaux issus d'une agriculture biologique ou paysanne qui respecte l'environnement et les producteurs, et assure un revenu décent à nos agricultrices et agriculteurs. Dans le cadre de ma délégation, nous soutenons en particulier les projets qui mettent ces aliments de qualité à portée financièrement de toutes et tous et notamment à portée des habitants des quartiers populaires, et nous encourageons l'émergence et le développement de solutions innovantes pour structurer une filière alimentaire durable et zéro déchet (ou avec le moins de déchets possible). C'est pour répondre à ces objectifs et en cohérence avec les objectifs du Conseil de Paris de mai 2018 que nous avons lancé l'appel à projets en avril 2021. L'objet de cet appel, c'est le soutien des structures de l'économie sociale et solidaire qui s'occupent des questions agricoles et alimentaires, et ceci à travers des subventions de fonctionnement ou d'investissements pour des associations, des coopératives, des Sociétés commerciales agréées d'utilité sociale. La délibération que je vous propose d'adopter prévoit l'attribution à 36 structures réparties sur l'ensemble du territoire parisien (y compris notre cher arrondissement de Paris Centre) de subventions pour un montant total de 1 430 500 euros. J'ai un avantage par rapport à toi, Jacques, c'est que j'ai des structures qui sont de Paris Centre : l'association les Eco-Charlie, qui réalise dans l'arrondissement des collectes à pied ou à vélo d'invendus bios et les redistribue à un public précaire. Elle implique les bénéficiaires en les faisant participer à la collecte des invendus et les sensibilise à une alimentation saine, à la lutte contre le gaspillage et au vivre ensemble. Ces actions ont bénéficié à près de 200 personnes en 2020. Nous proposons une subvention d'investissement de 8 000 € pour cette structure qui lui permettra de s'équiper en petit matériel logistique : chariot, glacière, vélo cargo pour élargir leur rayonnement dans notre arrondissement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Audrey. Je crois que Jacques et Véronique connaissent très bien les Eco-Charlie puisque je les ai croisés souvent dans le 2^e où ils sont toujours abrités, entre la Maison de la vie associative et la Ressourcerie de Paris Centre. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous propose de passer au vote.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On continue sur les affaires économiques du côté de l'insertion, et c'est Dorine BREGMAN qui reprend la parole pour la DAE 167.

2021 DAE 167 - Subventions (342 000 euros) et conventions avec trois associations qui agissent en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Avec cette délibération, nous nous intéressons à des associations que la Ville de Paris soutient dans le cadre du Plan parisien de l'insertion par l'emploi. Paris Centre est directement concerné par deux associations sur les trois qui seraient subventionnées ici. Il s'agit de la Fédération des entreprises d'insertion, située rue de la Lune. La subvention proposée est de 15 000 € car la fédération veut favoriser de nouveaux projets d'entreprises d'insertion et soutenir celles qui ont dû faire face à la crise sanitaire. La Fédération a en effet pour objectif principal l'insertion et la requalification professionnelle des personnes en grande difficulté. Il nous est proposé ici d'autoriser la maire de Paris à signer une convention avec la Fédération et de lui accorder une subvention de fonctionnement pour l'année 2021. S'agissant de l'Association Aurore, bien connue, son objectif est la réinsertion et réadaptation sociale et professionnelle des personnes en situation de grande précarité. Depuis 2009, elle mène un projet d'action nommé « le carré des Biffins » à la porte Montmartre, en proposant à ces personnes un accompagnement de leur activité de subsistance. Il y a donc cet emplacement sous le pont de la porte Montmartre, qui est mis à disposition de l'association. L'association s'occupe de la gestion du marché, mais au-delà de cela, ce carré des Biffins est composé de 280 adhérents, dont 45 % sont titulaires d'une place fixe, 38 % de journaliers et 17 % en situation mixte. Ce sont des personnes à 37 % de plus de 60 ans, à 50 % vivant dans un logement précaire et provisoire, et un grand tiers d'entre elles n'ont d'autres ressources que celles du carré, et 82 % sont sans autre activité professionnelle que celle des biffins. Une équipe de 7 salariés mène cette opération, qui réalise un accompagnement social très important et très lourd. J'insiste là-dessus : 350 entretiens ont été réalisés en 2020, une file active de 90 personnes, dont 55 qui bénéficient d'un accompagnement soutenu et renforcé sur beaucoup de thématiques : accès à la santé, au logement, etc. Malgré la crise sanitaire, une dizaine de personnes ont pu suivre une formation rémunérée : cours de français, sessions de préparation à la vie active. Il nous est donc proposé d'autoriser la maire de Paris de signer avec l'association Aurore cette convention et de lui accorder une subvention de fonctionnement de 320 000 € au titre de l'année 2021.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DAE 184 - Subventions (178 000 euros) et conventions avec 7 structures de l'Insertion par l'Activité Économie (IAE) pour favoriser leur développement commercial.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

J'enchaîne : il s'agit de subventions pour un total de 178 000 € et de conventions avec 7 structures de l'Insertion par l'Activité Économie (IAE) pour favoriser leur développement commercial. La Ville de Paris apporte un soutien constant aux dispositifs qui favorisent le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. L'insertion par l'activité économique est une démarche reconnue par la Cour des Comptes comme l'une des plus efficaces. Elle permet, par la mise en activité, par un accompagnement social et professionnel renforcé, et par des actions de formation adaptées, d'obtenir des résultats très positifs. En 2019, à Paris, 66 % des personnes en parcours IAE ont eu une sortie dynamique, soit en emploi soit en formation. Le soutien de la Ville se traduit par des subventions, par des aides à l'accès à la formation, mais aussi par son schéma de la commande publique responsable. Nous allons y arriver : la Ville souhaite aujourd'hui aider ces structures dans leur développement commercial, elle a donc lancé un « appel à manifestation d'intérêt », pour stimuler la montée en puissance de ces structures, les aider à cofinancer le recrutement d'un poste de chargé de développement commercial en 2021, avec trois activités : développer leurs activités par l'obtention de commandes publiques ou privées, diversifier leurs sources de revenus, et augmenter le nombre de salariés en

insertion ou de bénéficiaires du RSA, sachant qu'il s'agit toujours de s'adresser aux habitants des quartiers prioritaires. Sont éligibles les SIAE (structures d'insertion par l'action économique) conventionnées à Paris, qui représentent plus de 50 équivalents temps plein, avec un regroupement d'au moins trois SIAE de Paris Centre parmi les sept dossiers déposés ; la régie de quartier de Paris Centre, dans le cadre d'un groupement de dix structures dont plusieurs régies de quartier, le Centre, les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 19^e et 20^e, avec une dynamique de mutualisation de moyens et de méthodes pour envisager des réponses communes à des marchés. Il s'agit donc de créer un poste de chargé de développement commercial, avec l'objectif d'augmenter le CA de 600 000 €, et de créer plus de 20 équivalents temps plein. La 2^e structure de Paris Centre est Linklusion et concerne 500 travailleurs indépendants handicapés, leur objectif étant de remporter 20 appels d'offres pour des personnes qui sont travailleurs indépendants handicapés et parisiens. Enfin, une structure que nous connaissons bien et qui nous est chère : Un monde gourmand, parce que ce restaurant traiteur événementiel est assez exemplaire dans le cadre de l'insertion par l'activité économique. Le projet est présenté par trois structures associées : Un monde gourmand, la Marmite d'Afrique et Food Streets Food, qui mutualisent leur développement commercial sur le marché de la restauration et de l'événementiel traiteur, qui comme vous le savez a été littéralement mis par terre par la crise sanitaire. Avec cette création de postes, le but est de retrouver en 2022 le niveau d'activité de 2019. Pour le Monde gourmand, nous proposons donc un montant de 35 000 € et pour les autres structures, 25 000 € chacune.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Dorine, effectivement on aime beaucoup ces structures, et le Monde gourmand en particulier, qui est en train de se rapprocher d'un autre dispositif de solidarité – on en reparlera quand on parlera de la soupe de Saint-Eustache. C'est la DAE 184. Qui vote contre, qui s'abstient, ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASCO 109 - Divers collèges — Dotations (837 576 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs — Dotations (14 350 euros) dans le cadre de l'Action Collégiens.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons entamer une nouvelle phase de ce conseil de secteur, avec les Affaires scolaires, et c'est Karine BARBAGLI qui va présenter les prochaines délibérations, en commençant par la DASCO 109, qui concerne les collèges.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci cher Ariel, bonsoir de nouveau à tous. Nous allons parler des collèges ce soir. Nous avons sept collèges à Paris Centre et la première délibération 109 concerne les sept collèges.

Cette délibération vise à voter un soutien financier de la Ville pour la réalisation des projets éducatifs : activités éducatives, voyages ou sorties scolaires. Le financement est adossé au classement académique de référence de chaque établissement, en tenant compte de la situation sociale et scolaire des élèves. La dotation votée pour chaque collège correspond au montant forfaitaire de 2021, auquel est soustrait le reliquat de la dotation 2020-2021. Donc pour nos collèges, nous avons pour le collège Montgolfier – on pense qu'il y a une erreur dans la délibération donc il y aura un amendement technique qui sera fait pour la modifier concernant le montant de la subvention, puisque le reliquat enlevé au montant forfaitaire fait 9 909 euros, et non pas comme il est indiqué sur la délibération 4 831 euros. Donc on est en

train de vérifier avec la DASCO cet amendement technique qui arrivera. Au niveau du collège Poquelin, qui fait partie du groupe 2, c'est un montant forfaitaire de 5 000 euros, comme il n'y a pas de reliquat il est versé en entier ; collège César Franck, la même chose, 5 000 euros ; collège Béranger, 2 000 euros parce que dans le groupe 1 et pas de reliquat ; collège Victor Hugo, il y avait un reliquat de 1 001 euros de l'année dernière, donc sur les 2 000 euros seront versés 999 euros ; collège Charlemagne avec un reliquat de 1 000 euros, il sera versé 2 000 euros ; collège Couperin, il n'y a pas de reliquat donc 5 000 euros seront versés puisqu'il fait partie du groupe 2. Pour un total de 28 908 euros pour les collèges de Paris Centre. En parallèle de cette première dotation, la Ville développe dans les collèges en éducation prioritaire des « Actions collégiens » avec des accueils en club ludothèque, des accompagnements à la scolarité – chaque club, chaque programme sera financé à hauteur de 350 euros chacun pour 41 programmes. Je vous propose donc de voter ce soir une dotation pour le soutien de la Ville aux projets éducatifs de 837 576 euros, et une dotation de 14 350 euros pour le fonctionnement de l'Action collégiens, même si ça ne concerne pas Paris Centre. Je vous en remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je ne vois pas de demande d'intervention. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Alors on fait 109, 110, 111, 112, 113. On pourra en regrouper quelques-unes quand ce sera pertinent.

2021 DASCO 110 - Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (233 887 euros), subventions d'équipement (79 920 euros) et subventions pour travaux (189 219 euros).

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Toujours les collèges. La DASCO 110 concerne les dotations complémentaires de fonctionnement de subventions d'équipement, de subventions pour travaux – vous revoyez cette DASCO 110 régulièrement puisqu'elle vise à voter des dotations complémentaires pour des dépenses de chauffage, des dépenses de fluides, de transport, de maintenance, etc., mais également des subventions d'équipement et des subventions pour travaux. Sur cette délibération pour Paris Centre nous avons 5 000 euros pour Poquelin pour le chauffage, 4 420 euros pour Béranger, pour la maintenance et le remplacement des extincteurs, et également – ce sont des dotations complémentaires de fonctionnement – en subventions pour travaux il y a eu un remplacement de pilote de l'échangeur vapeur (ne me posez pas la question, je ne sais pas ce que c'est, je l'avoue) pour un total de 10 421 euros. Donc le montant que je vous propose de voter ce soir concerne tous les collèges publics parisiens, avec une dotation complémentaire de fonctionnement de 2 333 887 euros, des subventions d'équipement de 79 920 euros, et des subventions pour travaux de 189 219 euros.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Karine. Je suis très déçu pour l'échangeur vapeur, mais pourtant on rentre dans des détails très techniques parfois avec Karine, quand on discute avec les équipes pour comprendre les dysfonctionnements. On reviendra sur ce sujet crucial. C'était la DASCO 110. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La DASCO 111 pourrait être regroupée avec la DASCO 112, c'est ça ? Puisqu'elle concerne, selon leur mode administratif, tous les collèges.

2021 DASCO 111 - Collèges publics autonomes — Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10 925 189 euros)

2021 DASCO 112 - Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2022

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Absolument. Nous avons cinq collèges autonomes et deux collèges en cité scolaire, à savoir imbriqués dans un lycée – le collège Charlemagne et le collège Victor Hugo. Ces deux délibérations votent les dotations initiales de fonctionnement pour 2022 des collèges de Paris Centre. Il y a les dotations pour les collèges seuls, et les dotations pour les collèges imbriqués avec une école ou un lycée. Les dotations 2022 sont impactées par la réforme du forfait éducatif à l'élève votée par le Conseil de Paris lors de la séance d'octobre 2020 (la DASCO 111 2020). Le forfait est établi en fonction de la mixité sociale des établissements, à savoir le taux de boursiers moyens, l'IPS, et la moyenne des notes obtenues aux épreuves écrites du Brevet. À Paris, pour ce qui concerne les collèges publics autonomes, il y a seulement des collèges de 2 à 5, c'est-à-dire de 75 à 120 euros par élève. Mais ces dotations incluent également des dépenses de maintenance et d'entretien des locaux, des dépenses de fluides. Pour cette DASCO 111, nous avons une dotation de 105 632 euros pour Poquelin, une dotation pour César Franck de 54 418 euros, pour Béranger de 46 517 euros, pour Montgolfier de 84 762 euros, et pour Couperin de 76 653 euros. Ensuite par rapport aux cités scolaires de Victor Hugo et Charlemagne, les dotations sont différentes : elles sont de 86 euros et 11 euros par collégien. Ça prend en compte les mêmes critères (taux de boursiers, l'IPS, et la moyenne des notes) – mais il y a un accord avec la région, puisque sur ces collèges, la région intervient aussi et finance une partie de ces collèges. Donc pour Victor Hugo nous avons une dotation de 75 072 euros, et pour Charlemagne de 66 152 euros. Donc je vous propose de voter, et je répondrai à la question d'Antoine SIGWALT, ces dotations de fonctionnement de 10 925 189 euros pour les collèges publics autonomes, et une dotation de 2 779 824 euros pour les collèges imbriqués avec un lycée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Alors question, demande d'intervention ? Oui, Antoine.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Oui, bonjour, merci Mme BARBAGLI, merci monsieur le Maire. Donc nous allons voter ces délibérations mais avec une réserve, cependant, sur la partie de la dotation qui est calculée en fonction des critères sociaux et de la moyenne des élèves au Brevet. Je crois que c'est une nouvelle disposition de cette année, et j'ai une question à ce sujet : est-ce que les dotations vont permettre de recruter des enseignants et de faire des classes plus petites ? Ou est-ce qu'elles vont permettre par exemple de donner des cours de soutien supplémentaires ? En fait, on voudrait s'assurer que cette dotation supplémentaire est utilisée de façon à ce qu'on puisse vraiment améliorer les notes des étudiants et leurs savoirs.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Alors c'était les mêmes calculs, ce ne sont pas les mêmes montants, mais c'était déjà quand même un calcul avec le taux de boursiers, l'IPS et la moyenne des notes. Par contre ce ne sont pas des dotations qui concernent le financement des professeurs : le salaire des

professeurs, c'est l'Éducation nationale qui le règle. Là ce sont vraiment des dotations de fonctionnement – dépenses pédagogiques, dépenses de maintenance, entretien des locaux.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

D'accord. Donc pas de soutien en plus, pas d'accompagnement... ?

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Ensuite, chaque collègue pratique des Dotations horaire globales avec l'Éducation nationale. On n'est pas sur les Dotations horaire globales, on est vraiment sur les dotations de la Ville de Paris. Évidemment, j'imagine que chaque collège va avoir des projets par rapport à ça. Mais regardez les Devoirs faits : c'est financé aussi sur les DHG. Et c'est vraiment ce qui est important cette année sur le soutien des élèves. C'est fait sur tous les collèges de Paris Centre. Ça vient vraiment des dotations de l'Éducation nationale, Devoirs faits.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

D'accord. Et est-ce qu'on a la possibilité d'avoir un suivi de si les notes des collèges qui bénéficient d'une dotation supplémentaire s'améliorent au fil du temps, ou si cette dotation supplémentaire ne permet pas d'améliorer les résultats des élèves de ces collèges ?

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'est surtout les résultats du Brevet écrit qui sont suivis. On peut donner par exemple, cette année où nous avons un collège, le collège Victor Hugo, dont la dotation augmente de façon conséquente de par plusieurs effets : d'un, parce qu'il y a plus de boursiers ; deux, parce que la moyenne des notes obtenues au Brevet a diminué en 2019. La difficulté, c'est qu'il n'y a pas eu de Brevet écrit suite au premier confinement. On aura un suivi difficile avec ces années de crise sanitaire ne plus. Mais dans tous les CA auxquels on a participé, il y a un très grand engagement des équipes enseignantes, des équipes de direction des établissements pour soutenir les élèves qui en ont besoin. J'étais au premier CA de Poquelin dès septembre, et je peux vous dire que Mme HORESNI et ses professeurs ont mis le paquet sur Devoirs faits, qui sont obligatoires en 4^e et 3^e dans ce collège. Également sur des cours de soutien. Mais ça, ce n'est vraiment pas les dotations de la Ville, c'est les dotations de l'Éducation nationale.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Karine. Et d'ailleurs le cas de Victor Hugo est très intéressant puisque l'augmentation du nombre de boursiers, peut-être d'ailleurs simplement une meilleure prise en compte du taux de boursiers, va dans le sens de ce que nous pointons depuis très longtemps : un travail qui est fait dès la maternelle, dès même le logement, pour que des familles qui sont boursières, pour que cette mixité sociale soit une réalité dans le centre de Paris. Vraiment, j'invite tout le monde à comprendre ce que ça veut dire si Victor Hugo voit le collège augmenter son taux de boursiers. C'est qu'on est loin du cliché de Paris Centre qui est parfois véhiculé. Merci beaucoup. Je vous propose donc de voter sur ces deux délibérations, DASCO 111 et DASCO 112. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

2021 DASCO 113 - Subventions (256 000 euros) et conventions avec des associations ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Toujours pour les collèges, la DASCO 113 propose des subventions avec des associations ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de Art pour Grandir dont Benoîte nous a déjà parlé, mais là ce sont des subventions DASCO. Cette délibération a voté le financement de 55 résidences artistiques dans 52 collèges parisiens, avec des conventions passées avec 42 associations ou organismes retenus, je ne vais pas vous en faire tout le listing. On pourra noter qu'il y a un certain nombre d'associations et d'organismes de Paris Centre, et je ne pourrai que regretter que seuls deux collèges de Paris Centre soient concernés par ces dispositifs de résidences artistiques, à savoir le collège Couperin avec la Compagnie Point de rupture et le collège Montgolfier avec la Maison de la Poésie, avec laquelle le collège travaillait déjà l'année dernière, pour un total modeste de 11 000 € sur les 256 000 €. Je vous propose tout de même de voter ce soir pour les autres collèges.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Karine, et effectivement je m'associe, on aimerait bien avoir un tout petit peu plus de bénéficiaires avec toutes ces résidences avec nos belles institutions de Paris Centre. On va y travailler. Donc c'était la DASCO 113, qui vote contre, qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASCO 115 - Collèges publics — Contribution (2 005 969 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On continue encore avec les collèges, cette fois sur la restauration.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Cette délibération porte sur la contribution de la Ville aux services de restauration des collèges dotés de services de restauration autonomes, c'est-à-dire ceux qui ne fonctionnent pas avec la Caisse des Écoles Paris Centre pour Paris Centre. Nous avons, hors cités scolaires (puisque quand ce sont des cités scolaires comme Victor Hugo ou Charlemagne, la restauration est prise en charge par la région). Donc sur les collèges autonomes, nous avons deux collèges qui ne fonctionnent pas avec la Caisse des Écoles complètement : 1. Couperin, mais qui le deviendra à partir de septembre 2022, et 2. Montgolfier puisqu'il n'y a pas de réfectoire dans ce collège, c'est une particularité : les 6^e sont pris en charge par la Caisse des Écoles PC, mais les 5^e -4^e -3^e vont au lycée Turgot. À partir de là, je vous propose de voter cette contribution 2 005 969 € pour les services de restauration des collèges dotés de services de restauration autonomes, sachant que cette délibération sera resoumise à votre approbation en cours d'année 2022, puisque Couperin reviendra dans le giron de la Caisse des Écoles PC en sept 2022.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Karine.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

J'essaie de faire court.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Donc qui vote contre, qui s'abstient, ne prend pas part au vote ? Ça marche. Je pensais que c'était pour parler de la restauration scolaire.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASCO 143 - Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

La DASCO 143 concerne les écoles, éventuellement les collèges, sur Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris, le CAUE 75 comme on le connaît sur les réseaux sociaux, etc. La collectivité transforme, comme je vous le disais en amont, des cours d'école en cours oasis : des espaces rafraîchis, végétalisés, ludiques. Dans ce cadre, la DASCO souhaite être accompagnée avec le CAUE 75 pour l'accompagnement au changement. En lien avec l'évaluation des cours déjà réalisées, on a vu, et on peut en attester dans Paris Centre, l'importance d'avoir un accompagnement du CAUE 75 aussi bien en amont, pendant les travaux et une fois que la cour est réalisée. La CAUE accompagne la collectivité depuis le lancement du projet, qui bénéficie d'une expertise tout à fait complémentaire de celle de la Ville. Un des enjeux est d'accompagner la conduite du changement initié par les cours oasis dans les pratiques de conception, les pratiques de travaux et les pratiques d'usage. On atteste avec la cour FEDER de l'école des Quatre Fils combien la CAUE a pu emmener la communauté éducative dans cette transformation, accompagner chaque phase des travaux — et dieu sait qu'ils ont été reportés avec la crise sanitaire, et plus complexe par ces différents reports — et, pour finir, accompagner l'usage, aussi bien au niveau des CASPE (circonscriptions aux affaires scolaires) que des enseignants et des équipes périscolaires, puisqu'on a des cours qui sont métamorphosées, rafraîchies, qui attrapent moins la chaleur, avec de nouveaux matériaux, de nouvelles zones de jeux. On peut vraiment attester, le directeur des Quatre Fils en est le témoin, de ces nouvelles façons qu'ont les enfants de jouer ensuite dans ces cours. Mais ça nécessite vraiment cet accompagnement, et je vous propose donc ce soir de voter cette délibération qui propose de signer une convention de partenariat et de participation financière pour les accompagnements de projets Oasis avec le CAUE 75.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je ne peux qu'approuver, ils font un travail remarquable. Et si vous cherchez Karine, quand elle n'est pas en permanence dans les rues aux enfants, elle est dans les cours d'école Oasis qu'on a installées dans les quatre arrondissements.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

L'année dernière, nous n'étions pas convaincus par ce projet. Nous avons vu des exemples émerger cette année et j'ai vu notamment la photo du banc en bitume de la cour débitumée de l'école 4 fils. C'était un banc inachevé et une cour inachevée, mais je m'interroge — comme on ne sait jamais trop bien avec le mobilier urbain de la Ville de Paris si c'est inachevé ou si c'est terminé, j'avais des doutes — mais je m'interroge quand même sur la sécurité de ces emplacements, est-ce que vraiment on est aux normes, sur l'entretien et la propreté, parce que des copeaux de bois par exemple, d'une année sur l'autre ça va vite vieillir, donc quels sont les budgets au final pour chacune de ces cours, ça va coûter de l'argent, ça va être un entretien. Est-ce que ça correspond à l'attente des élèves ? On a vu Eric Piolle, dans une autre ville que Paris, interrogé par des enfants qui ne comprenaient pas la destination de ces cours modifiées. Verser 150 000 € dans un contexte aussi flou et aussi chaotique à ce stade, de notre point de vue... Nous allons nous abstenir à ce stade et attendre d'en savoir un peu plus.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je vais laisser Karine rajouter un mot sur les cours.

Jacques BOUTAULT, Conseiller de Paris

Ce n'était pas Eric Piolle mais Gregory Doucet à Lyon, pour la vérité historique.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je vous invite vraiment à venir visiter la cour des Quatre Fils avec moi, encore plus quand les travaux de végétalisation seront finis à l'automne, pour que vous voyiez vraiment l'élan, les nouvelles pratiques qui s'opèrent dans cette cour. En termes de sécurité, ce banc, c'était un atelier participatif et il faut aller au-delà de cela. C'est une grande cour qui a retrouvé des cheminements : le directeur me disait que depuis la rentrée, personne n'a demandé un ballon, tout le monde joue, c'est-à-dire qu'il n'y a plus cette partie de foot au milieu, avec tous les enfants qui essaient de l'éviter au centre. Il y a un terrain pour pouvoir faire du sport, il n'y a aucun souci, mais il y a d'autres choses, des parcours, des végétaux, et les enfants s'emparent de cette cour différemment. C'est aussi l'opportunité de faire classe dehors, avec un très beau tableau à l'ancienne. J'ai vu un cours d'anglais inscrit sur ce tableau la dernière fois que je suis allée aux Quatre Fils, dont les enseignants s'en sont emparés aussi pour une nouvelle pédagogie. Je vous invite vraiment à venir voir ce projet et à vous le faire visiter, c'est plutôt enthousiasmant de voir ces cours où il fera moins chaud.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, c'est vraiment remarquable. Il s'agit effectivement qu'il fasse moins chaud et de débitumer, mais ce n'est pas du tout le seul projet, et d'ailleurs Karine expliquait l'importance du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement dans la conception de ces projets : quand le CAUE intervient, il intervient dès la conception, et ce sont les enfants qui redessinent leur cour. Moi c'est ce qui m'avait le plus surpris, ce n'était pas uniquement une histoire de débitumer, c'était aussi une histoire de redessiner sa propre cour, avec des cours qui pour l'essentiel ont été figées il y a cinquante ans, au mieux ! Corine, tu veux préciser ?

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je suis tout à fait favorable à ces cours parce que les enfants redessinent un terrain d'aventure. Ces cours où on n'avait le droit de rien faire deviennent un terrain d'aventure et ces jeux permettent aussi de se raconter des histoires. Donc ça permet aussi de faciliter l'imagination. C'est très, très bien, allez voir à Berlin : les cours sont extraordinaires ! Bon, elles font le triple des nôtres, mais là, même dans ces cours avec leurs contraintes d'espace, ça permet tout à fait autre chose aux enfants. Je suis tout à fait favorable à ces cours Oasis. C'est vrai que le CAUE fait un travail remarquable pour accompagner les enfants, ils savent très bien faire émerger les projets des enfants et s'y adapter.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Ils écoutent les enfants, mais aussi les équipes de pédagogie et les équipes périscolaires. Il y a vraiment toute une communauté scolaire, et des liens qui se créent qui n'existent pas forcément autrement. C'est très riche en liens, et dieu sait qu'on en a besoin après ces deux années de confinement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Alors on n'a pas forcément besoin d'aller à Berlin, on va aller à Paris Centre, et Karine BARBAGLI nous a proposé une visite qui sera donc obligatoire pour tous les élus de Paris Centre...

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Je rappelle qu'il y a une équipe de foot féminin française qui fait de grandes performances et que le jeu de ballon n'est pas masculin.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Absolument, et à l'école Neuve Saint-Pierre, on a un apprentissage par le foot, non genré, pour les CP-CE1, avec l'équipe française... je ne suis pas très bonne en clubs de foot, j'en suis absolument désolée... En tout cas il y a un club de foot qui s'investit avec Neuve Saint-Pierre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est le FC Paris Centre, je crois.

Aurélien VERON, Conseiller de Paris Centre

Le Paris Centre a une équipe féminine de football de façon historique, bien avant que le football féminin prenne l'ampleur qu'il a prise, PC avait une équipe féminine de jeunes filles, de gamines, qui marchait très bien. Maintenant elles trouvent des adversaires mais au début, c'était un peu compliqué pour elles.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Et il y a plein d'équipes mixtes dans les écoles, quand on parle d'enfants qui jouent au foot au milieu, c'est mixte.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Beaucoup d'enthousiasme pour ce sujet, on va en reparler in situ. Le principe est acté d'une visite de terrain. Je vous propose quand même qu'on vote cette délibération DASCO 143. Qui vote contre, qui s'abstient — malgré toutes ces explications, il y a encore des abstentions mais l'année prochaine, quand on votera, il n'y aura plus d'abstentions j'en suis sûr, après la visite.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité avec quatre abstentions.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous remercie, nous allons changer de sujet avec des délibérations liées aux affaires sociales, en l'occurrence pour les aînés et les aidants, et c'est Catherine TRONCA qui présente la délibération DASES 24.

2021 DASES 24 - Participations pour l'année 2021 aux 6 Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3 247 510 euros) et signature d'avenant.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Bonsoir tout le monde, chers collègues, monsieur le Maire. La délibération que je vais vous présenter concerne la participation pour l'année 2021 aux 6 Maisons des aînés et des aidants (MAA) au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination). Cette délibération demande aux MAA de signer un avenant et un financement. Les MAA sont chargées d'assurer la coordination gérontologique sur le territoire parisien. Ce déploiement sur Paris s'inscrit dans les orientations du schéma habituel Seniors Paris 2017-2021. Leur objectif est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et de contribuer à l'amélioration de leur parcours de santé, en particulier celles qui sont très fragilisées socialement ou qui ont des problèmes de santé complexes. Cela mobilise beaucoup de ressources sociales, médico-sociales et sanitaires à la fois Ville et hôpital dans un double objectif de décloisonnement et de lisibilité. Afin de simplifier le système et d'en favoriser l'accès, la Ville de Paris et l'ARS (Agence régionale de santé) ont regroupé depuis 2019 les CLIC Paris Émeraude, les MAIA (Méthodes d'action pour l'intégration des services), enfin je vous passe les initiales, et les réseaux, organisés en six territoires couvrant tous les arrondissements de Paris. Ils sont maintenant labellisés « Maisons des aînés et des aidants ». Notre MAA Paris Centre est portée par l'association Autonomie Paris Saint-Jacques. Il est proposé de lui accorder au titre de l'année 2021 un financement de 524 423 € sur les 3 247 510 € sur le territoire parisien, et de signer l'avenant à la convention de labellisation. Je vous remercie de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci chère Catherine, qui est donc adjointe en charge notamment des seniors et des solidarités entre les générations. Moi je n'ai qu'un regret, c'est que cette MAA soit située du mauvais côté de la Seine, mais peut-être que Véronique LEVIEUX pourra y remédier. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous allons continuer avec les affaires sociales, mais la prochaine délibération, la DASES 108, est relative à des espaces de solidarité et insertion, et c'est Shirley WIRDEN qui la présente en sa qualité d'adjointe en charge de la lutte contre l'exclusion et les solidarités.

2021 DASES 108 - Subvention de fonctionnement (4 333 865 euros) et d'investissement (217 124 euros) des Espaces solidarité insertion dans le cadre du budget participatif. Conventions.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

La DASES 108, c'est une subvention à hauteur de 4 333 865 € à 10 opérateurs, 8 associations, une fondation et un organisme pour le fonctionnement de 15 espaces solidarité insertion (ESI) et un volet protection de l'enfance...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Shirley, j'ai l'impression que le son n'est pas très bon, moi j'ai réussi à t'entendre en augmentant le son...

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Ah, je vais parler plus fort, c'est mieux comme ça ? Je vais essayer de parler très fort. Donc les ESI sont des lieux qui accueillent, proposent des prestations pour des personnes souvent fortement désocialisées, pour ne pas dire en situation de rue, pour une reconstruction de leur identité et de leur projet. L'objectif de ces ESI est de réorienter ces personnes le moment venu vers des services de droit commun. Dans l'intervalle, ces structures offrent des prestations d'accompagnement social, d'hygiène, sanitaire et/ou médical, adapté aux besoins des personnes reçues. À ce jour, il y a seize accueils de jour qui se sont vus reconnaître la qualité d'ESI par le comité tripartite. 3 ESI sont spécifiquement dédiés à l'accueil des familles, dont chez nous à Paris Centre, dans le 2^e, l'ESI Bonne Nouvelle, qui dispose d'un volet Protection de l'enfance spécialisé, géré par l'œuvre de secours aux enfants en lien avec le CASP, dont il est d'ailleurs question dans cette délibération de reconduire la subvention de 2020, qui est donc de 221 917 €. L'autre subvention qui nous concerne à Paris Centre est celle de 2020, reconduite, de 358 132 € à l'ESI Agora gérée par l'association Emmaüs Solidarité située 32 rue des Bourdonnais dans le 1^{er}. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. C'était un tout petit peu coupé mais je crois qu'on a entendu ce que tu présentais. C'était la DASES 126, il n'y a pas d'intervention, de question ? Merci. On la passe aux voix. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ?

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

C'était la DASES 108, pas 126 !

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pardon, la DASES 108, j'étais déjà sur la suivante, donc je refais le vote. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie, avec un passager clandestin chez Corine FAUGERON.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est bien la DASES 126 qui suit et qui s'adresse aux jeunes en difficulté pour l'insertion socioprofessionnelle, et c'est l'adjoint notamment à la jeunesse qui la présente, la DASES 126.

2021 DASES 126 - Subventions (1 118 220 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 convention et 1 avenant)

Jimmy BERTHE, adjoint au Maire de Paris Centre

Merci monsieur le Maire. Il s'agit d'une subvention de 1 118 220 € à quatre associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté. Cette délibération a pour objectif de soutenir plusieurs dispositifs proposant des actions de prévention sur les volets éducatif, sanitaire et social, d'animation et de médiation sociales en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens en situation de vulnérabilité ou en risque d'exclusion sociale. Les projets soutenus sont portés par le Centre d'action sociale protestant (CASP), l'association Jeunes amis du Marais, AJAME, ARC-Équipes d'amitié, et le Groupe de recherche et d'action auprès des jeunes adolescents de la rue (GRAJAR). Pour vous donner une idée, en 2020, ils ont mis en œuvre 456 chantiers éducatifs et ont mobilisé 194 jeunes. Il est proposé notamment dans ces 1 118 000 € une subvention de 800 000 € pour le CASP, notamment pour son action de médiation et de prévention jeunesse sur Paris Centre. Il est ici important de souligner que le CASP s'appuie sur une forte démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs locaux. On le voit durant l'été comme dans les événements « Au cœur de l'été » avec la Clairière, le Centre Cerise, les centre Paris Anim', etc. Il y a une forte mobilisation sur le secteur avec tous les acteurs jeunesse. Au-delà de ça, en 2020, il y a eu un travail de rue quotidien qui a été fait notamment pendant le confinement et les soirées du confinement. Il y eu une mobilisation des équipes accompagnant environ 770 personnes, 400 jeunes dans le cadre de la médiation et de la prévention jeunesse surtout. Cette délibération prend tout son sens dans ce contexte de crise pour les jeunes, elle a vraiment une utilité au regard de la situation de Paris Centre, qui comme vous le savez est un pôle d'activités pour les jeunes qui viennent de toute la région et qui connaît beaucoup de problématiques sanitaires, sociales et de tranquillité publique. Le territoire accueille beaucoup de personnes, souvent des jeunes en situation d'errance et qui ont besoin d'un accompagnement social et éducatif. Je pense notamment à l'antenne de prévention qui dépend de la Clairière et se situe dans le quartier des Halles. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Jimmy, qui connaît très bien ces institutions. Est-ce qu'il y a des questions, demandes d'intervention sur la DASES 126 ? Je ne vois pas toujours, n'hésitez pas à donner de la voix. Je ne vois pas de main levée, et donc je vous propose de voter la DASES 126. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est Shirley qui reprend la parole pour la délibération sur la DASES 138, qui concerne la Halte humanitaire dont nous avons déjà parlé ce soir.

2021 DASES 138 - Subvention (547 741 €) et convention avec la Fondation de l'Armée du Salut pour le fonctionnement de la Halte humanitaire (Paris Centre).

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Oui, je suis là, pardon. Vous ne verrez pas ma tête mais ça n'est pas le plus important. Excusez-moi, j'ai dû me remettre sur mon téléphone, cette bande passante était un peu limitée. Donc la DASES 138, subvention de fonctionnement de 547 742 € pour la Fondation de l'Armée du Salut et pour le fonctionnement de la Halte humanitaire (Paris Centre). En mai 2019, avec le soutien de la Ville, la fondation Armée du Salut a créé la Halte humanitaire, à l'origine un espace de repos, d'hygiène et de premiers soins situé à proximité des campements entre Paris et Saint-Denis. La Halte a rapidement mis en place, grâce aux nombreux partenaires associés au projet et à l'appui de nombreux bénévoles aussi, un projet social qui n'a eu de cesse de se développer, avec beaucoup d'ateliers socio-culturels notamment. Pour permettre à la fondation de poursuivre son action, la Ville lui a mis à disposition en novembre 2020 une partie des espaces libérés dans l'ancienne Mairie du 1^{er} arrondissement. Ont été installés 5 blocs sanitaires et aménagés des salles de repos et des espaces de consultation individuels. Récemment, le volet psychiatrie a par ailleurs été développé. Les partenaires associatifs présents Porte de la Chapelle ont suivi et donné leur accord pour poursuivre le travail engagé, et d'autres partenaires ont rejoint le projet. J'ai été au vernissage à la Fabrique de la solidarité de l'association Récré'art, qui a été réalisée par des bénéficiaires, sur des ateliers proposés par le Musée en Herbe : on a là une chaîne vertueuse de solidarité à Paris Centre. Tous m'ont dit à quel point les habitants du quartier étaient mobilisés, venus faire du bénévolat assez massivement, donc l'implantation de cette Halte dans le quartier est une réussite. Le seul bémol que les équipes et moi-même avons à déplorer est la difficulté d'accès pour les bénéficiaires à la Préfecture et aux démarches administratives en lien avec l'État, qui fragilise le parcours d'insertion des personnes bénéficiaires de cette Halte. Je vous propose donc d'accorder à la Fondation de l'Armée du Salut, au titre de 2021, 547 741 €. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Shirley. Je vous propose donc de passer aux voix, c'est la DASES 138. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous restons dans les délibérations proposées par les Affaires sociales, et c'est Catherine TRONCA en sa qualité d'adjointe aux personnes porteuses de handicap et à l'accessibilité universelle, qui présentera des subventions à des associations pour le mois parisien du handicap.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je ne suis pas du tout au courant de ça, Ariel, je n'ai pas la DASES 145... En fait c'est Shirley, pour moi, qui la présente.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

En fait il y a eu une erreur au début...

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je suis désolée, je n'ai absolument pas préparé...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Mais les élus lisent toutes les délibérations !

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

D'accord, mais là je n'ai pas d'argumentaire...

2021 DASES 145 - Subventions (Montant Total 10 800 euros) à 7 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021 Convention — 2 avenants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vais la présenter. C'est une subvention qui est fléchée vers des associations qui sont à la fois culturelles et artistiques, qui ont participé à la programmation du Mois parisien du handicap en juin dernier. Ce sont des délibérations parisiennes mais à Paris Centre, nous sommes concernés en particulier par la compagnie Les Chemins de la danse, qui a développé des actions en faveur de personnes de tous âges, qui sont en situation d'exclusion ou de difficultés pour des raisons de situation socio-professionnelle dans le cadre d'une maladie. Dans le cadre du Mois parisien du handicap, certains se rappellent peut-être que l'association avait organisé des performances chorégraphiques, dans le jardin des Halles notamment. C'était très chouette, vous vous rappelez peut-être de cet événement citoyen qui avait réuni des artistes, certains en situation de handicap et d'autres non, faisant travailler, vivre et danser tout le monde ensemble. C'était quelque chose dont nous avons discuté d'ailleurs dans le cadre du Conseil local du handicap, et qu'il a une Commission axée sur la culture et les loisirs, qui est un sujet extrêmement important et qui couvre beaucoup d'autres événements.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je crois que cette association avait aussi participé à l'ouverture de Paris Plage, en terminant le Mois du handicap.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Exactement, avec une autre association qui les avait complétés pour cette danse magnifique sur les bords de la Seine.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Avec un musicien directeur de l'Opéra, qui était... Je vous l'avais présenté, je crois, au dernier ou à l'avant-dernier Conseil, d'ailleurs.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose donc de voter et d'attribuer une subvention de 1950 € à la compagnie Les Chemins de la danse, c'est la DASES 145.

Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DASES 147 - Actions d'aide alimentaire (389 984 euros) : 6 subventions de fonctionnement (244 142 euros) et 2 subventions d'investissement (145 842 euros). Conventions-Avenant.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pour la DASES 147, est-ce que Shirley veut présenter les actions d'aide alimentaire des conventions-avenant avec des associations ?

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Tout à fait. Alors 8 subventions pour un montant global de 389 984 €, dont 6 subventions de fonctionnement à 5 associations et 2 subventions d'investissement à 2 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination des personnes et des familles démunies. C'est une délibération qui concerne tous les arrondissements et tout Paris. C'est donc le soutien de la collectivité parisienne à ces associations pour l'accompagnement et la réalisation d'actions d'aide alimentaire sous la forme de distribution de repas chauds en restauration assise, et de distribution de colis, et pour des dépenses d'investissement en soutien à ces actions. Dans

le contexte de la crise sanitaire et sociale actuelle, la demande en aide alimentaire a connu une évolution à la hausse des volumes distribués. Compte tenu de cette situation, et avec l'objectif de soutenir les nouvelles initiatives qui vont permettre d'assurer la continuité de l'offre de cette aide alimentaire, tout en menant une réflexion sur l'accès à une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement et des attentes exprimées par les bénéficiaires, on propose donc de voter cette délibération. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Shirley. Je vous propose donc de voter, qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2021 DDCT 16 - Subventions (120 500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à trente-deux associations.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous changeons un peu de sujet en passant à la vie associative et à la participation citoyenne, mais en l'occurrence en restant dans le sujet de la solidarité, pour la DDCT 16. C'était Yohann ROSZEWITCH qui devait la présenter, et je crois que c'est Shirley qui la présente encore, c'est ça ?

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Oui, c'est ça. Alors c'est une subvention de 120 500 €... pardon ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Non pardon Shirley, c'était moi qui reprenais la parole pour dire que c'était le Quatrième Café qui, après le troisième, nous était très cher, mais vas-y !

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Absolument. C'est exactement ça. Donc c'est une subvention de 120 500 € au titre de la vie associative et de la participation citoyenne, qui concerne donc 32 associations qui œuvrent dans les domaines de l'éducation, de la solidarité, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. Elles renforcent le lien social par la mise en place d'ateliers ou d'actions culturelles et sociales, et elles s'inscrivent dans la dynamique de la vie associative locale et comme vous l'avez dit monsieur le Maire, dans Paris Centre, c'est l'association le Quatrième Café, créée en 2020, qui a pour objet de gérer et d'animer un ou plusieurs cafés associatifs, qui maintient la diversité sociale intergénérationnelle, culturelle et économique à Paris. L'association propose aux habitants un lieu convivial de proximité et de diffusion des informations concernant le quartier, et c'est une subvention de 7000 € qui lui est proposée. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous remercie. Il n'y a pas de demande d'intervention, je vous propose donc de voter...

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Oui, pardon !

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ah pardon, je n'avais pas vu...

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Ce Quatrième Café, si je comprends bien, vous dites que ça s'est créé en 2020 mais ça reprend une structure qui existait déjà avant, et qui a été un QG du Parti socialiste pendant de nombreuses années ? Ou est-ce qu'on ne parle pas de la même chose ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Alors, je pense qu'il y a peut-être un peu de confusion. On parle d'une structure qui s'est créée sur le modèle du Troisième Café — Troisième pour 3^e arrondissement, et dont nos anciens élus du 3^e arrondissement parleront avec grand plaisir — qui s'est constituée sur le même modèle mais qui est autonome. Par ailleurs, elle a pour local un local qui appartient à des bailleurs sociaux, la RIVP de mémoire, qui en effet a été loué au Parti socialiste dans le cadre d'une convention de location habituelle. Il n'y a pas de lien avec le Parti socialiste de ce Quatrième café, si c'était la question. Elle a repris un bail, après d'ailleurs une période de vacance, laissé par le Parti socialiste qui s'est regroupé dans un autre arrondissement de Paris.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

D'accord, merci beaucoup monsieur le Maire. Alors juste pour compléter, le budget prévisionnel de ce Quatrième Café laisse pas mal de questions en suspens, notamment il y a un montant de TVA qui est indiqué alors qu'il n'y a aucune dépense qui est prévue en-dehors de la subvention municipale ou d'un emprunt qui serait fait, donc on comprend qu'il doit y avoir des recettes de ventes, mais elles ne sont pas précisées au budget prévisionnel, donc on se demande un petit peu à quoi va servir cette subvention et ça nous semble pas hyper sérieux, donc à moins que vous ayez une réponse convaincante, on a prévu de s'abstenir sur ce point.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Alors peut-être je vais laisser la parole, si quelqu'un veut la prendre. Le Quatrième Café n'a pas pu démarrer comme prévu pendant le confinement, donc il n'y a pas de recettes actuellement. En revanche, il y a des prévisions de recettes, et donc je dois dire que je n'ai pas le budget sous les yeux. Est-ce que peut-être quelqu'un veut reprendre, ou peut-être Gauthier, sur le Troisième Café qui a, lui, il n'y a pas effectivement de *track record*, il n'y a pas d'historique sur le Quatrième Café mais en revanche il y en a sur le Troisième Café, peut-être qu'on peut en dire quelque chose, ça fonctionne très bien et c'est très apprécié. Voilà, je vois de l'assentiment. Je vous propose donc qu'on passe au vote, si personne ne veut commenter au-delà cette délibération, c'est la DDCT 16. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée avec quatre abstentions.

2021 DDCT 50 - Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

En matière de participation citoyenne et de vie associative, c'est souvent Boris JAMET-FOURNIER qui s'exprime puisqu'il s'occupe du budget participatif de la participation citoyenne des conseils de quartier et de l'innovation, ce qui ne gêne rien, et c'est lui qui présente la DDCT 50.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris

Absolument, ça n'est pas tout à fait un hasard, merci monsieur le Maire, bonsoir à toutes et tous. Effectivement ça n'est pas sans une certaine émotion que j'entends évoquer le local du 70, rue François-Miron où on a été un certain nombre à passer un petit peu de temps... Mais j'ai toute aussi chère à mon cœur la participation citoyenne. Vous savez que les innovations démocratiques sont une politique ambitieuse, à Paris en général, dans le 4^e arrondissement que j'ai bien connu puis à Paris Centre en particulier, il y a le budget participatif, les consultations sur un grand nombre de sujets, la carte citoyenne, et vraiment une participation citoyenne qui s'insère dans la pratique courante de la conduite des affaires de politique publique dans la Ville de Paris et au niveau local dans les arrondissements, comme vous le

savez et comme on le constate chaque semaine dans ces réunions qui de plus en plus sont en présentiel, ce qu'on peut évidemment trouver très satisfaisant. La vision qui est portée par cette délibération DDCT 50 est toute simple : c'est la démocratie continue. C'est-à-dire trouver la manière d'allier, et non pas d'opposer comme on le fait souvent, la démocratie représentative et la démocratie participative. Et donc cette délibération se propose de le faire avec trois outils : tout d'abord une assemblée citoyenne, qui a été votée par le Conseil de Paris en 2019, donc ça n'est pas du tout quelque chose de nouveau sur l'idée, mais ça se met en place aujourd'hui avec 50 membres qui sont tirés au sort, il y a eu deux sessions de tirage au sort pour trouver 50 membres qui, sur 4 critères, sont représentatifs de la population parisienne et peuvent participer au débat parce que ils et elles ont exprimé l'envie de le faire, avec un triple rôle de veille citoyenne, de décryptage des politiques publiques et enfin de proposition sur la base de cette meilleure compréhension de la manière dont fonctionnent les politiques publiques à Paris, et notamment le Conseil de Paris. Donc encore une fois 50 membres tirés au sort, on avait mis en place le tirage au sort pour une partie des Conseils de quartier à Paris Centre, mais 50 personnes tirées au sort qui ont ces prérogatives-là, c'est tout à fait innovant et c'est très bienvenu. Le deuxième pilier de cette délibération est un meilleur accompagnement de la vie associative — et elle est très riche à Paris avec 80 000 associations, 700 000 personnes impliquées dans des associations, mine de rien dans une ville d'un peu plus de 2 millions d'habitants, c'est beaucoup — et donc un Conseil parisien des associations, avec 100 associations représentées — associations qui ont signé la Charte d'engagement réciproque avec la Ville. Et donc un accompagnement de cette vie associative très riche à Paris. Puis je fais vite en parlant du Troisième pilier, qui est le renforcement des Volontaires de Paris, notamment au niveau local, proposé dans cette délibération. Voilà, on a différents pans de cette démocratie continue, qu'on travailler dur à faire advenir à Paris : l'assemblée citoyenne, les associations, les Volontaires de Paris — c'est ce que propose cette délibération qui, je dois le dire juste pour terminer, un nombre de ces innovations, notamment l'assemblée citoyenne qui, je l'ai dit, a été votée en 2019, a été l'occasion de beaucoup d'échanges avec les groupes politiques du Conseil de Paris, avec des experts et des expertes, et c'est la raison pour laquelle la Ville, satisfaite des propositions qui ont été faites et qui en ayant intégré un certain nombre de propositions, comme la publicité des débats, en tout cas la proposition de rendre publiques les propositions de cette assemblée citoyenne, en ayant intégré ces amendements, fait cette proposition de la délibération DDCT 50 que je vous propose d'adopter, chers collègues.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Boris, et non pas de passer de la publicité pendant les débats, on a compris. Raphaëlle REMY-LELEU avait la main levée en sa qualité de conseillère de Paris et d'élue à la citoyenneté.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris

Merci monsieur le Maire, cher Ariel et chers collègues, chers habitants et habitantes qui regardez encore notre Conseil de secteur, pour reprendre les propos de Boris JAMET-FOURNIER, les écologistes ne peuvent qu'être satisfaits et satisfaites, comme vous le savez bien. En l'occurrence, nous avons participé aux travaux sur la conception de cette assemblée citoyenne, et nous saluons notamment le tirage au sort ou le fait de faire appel à des experts et des expertes, à des chercheuses et des chercheurs pour définir cette politique publique qui me tient particulièrement à cœur. Néanmoins, nous n'avons eu aucun retour depuis ces consultations et ces échanges. C'est pourquoi plutôt que de voir en urgence ce soir ce projet qui a été ajouté tardivement, on aimerait pouvoir le reporter non pas au prochain Conseil de secteur mais surtout au prochain Conseil de Paris pour pouvoir en affiner les propositions et les échanges. D'autant plus que pour en revenir sur le fonctionnement de l'assemblée citoyenne, pour qu'elle soit particulièrement à la fois démocratique, efficace et innovante, nous aimerions qu'elle puisse définir son propre règlement intérieur, par exemple le cas de notre assemblée, et que soient prévues des modalités de révision et de bilan comme, j'espère, notre propre assemblée s'en dotera

également. C'est pour cela que les écologistes s'abstiendront ce soir, avec le plaisir je l'espère, d'en discuter bientôt plus longuement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, effectivement Jacques BOUTAULT avait annoncé déjà cela au moment du vote de la procédure d'urgence. Peut-être pour une réponse rapide Boris, ou... ?

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris

Non, c'est ce soir que nous mettons cette délibération au vote. Sur le fait de ne pas avoir de retour, la délibération en elle-même est un retour, c'est une conception assez traditionnelle de l'échange démocratique : les groupes politiques sont consultés, des experts et des expertes sont consultés, ça c'est plutôt innovant, après proposition politique de l'exécutif, ça me semble tout à fait de bon aloi, et en tout cas c'est ce qui est proposé ce soir à votre vote.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, alors Aurélien VÉRON.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Cette délibération m'interroge sur la place des élus représentant les Parisiens au vote des municipales de 2020. On rajoute à côté un Conseil tiré au hasard, d'une cinquantaine de Parisiens qui vont être formés, encadrés par soit des agents de la Ville, soit amis de la Ville ; qui vont prendre une place et qui vont être un contre-pouvoir aux élus eux-mêmes, ça veut dire que est-ce que les élus ont encore un rôle à jouer, on a vu avant les vacances qu'un vote majoritaire sur la place du Trocadéro par le Conseil de Paris a été purement et simplement rejeté par l'exécutif parisien — donc on rajoute des gens tirés au hasard... Est-ce que les Conseils de quartier ne vont pas être eux aussi affaiblis par cette superposition de strates de personnes dites représentatives, mais qui sont juste tirées au sort... et puis cette formation, cet accompagnement, ce moulage par la Mairie, pose la question de l'indépendance de ces personnes qui, tirées au sort parmi des volontaires, vont quand même poser une question d'orientation. Enfin les volontaires, pourquoi pas, mais quel est le bilan de leur action jusqu'ici, même s'ils sont nombreux : où sont les outils, où est le tableau de bord... Beaucoup d'interrogations sur la démocratie locale, sur la représentativité des élus actuels de la Mairie de Paris, et si des gens tirés au sort peuvent demain interroger et même demander à l'exécutif parisien de leur rendre des comptes, eh bien finalement pourquoi choisir des conseillers de l'opposition et pourquoi voter, puisque finalement... voilà, je m'interroge, je pense que les réponses ne sont pas encore claires et que cette confusion, cette multiplication de strates pour aboutir à un mille-feuilles de représentativité, de consultations, les conseils de quartier vont être noyés et les élus encore plus dilués. Donc nous allons voter contre, et non pas nous abstenir.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour cette intervention, il y a Pacôme RUPIN qui demande la parole.

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre

Oui, merci monsieur le Maire, comme les différents groupes ont décidé de s'exprimer sur ce sujet, je voulais simplement dire que je soutenais cette délibération. Je crois que toutes les innovations en matière de démocratie participative et de volonté d'impliquer les citoyens ne sont pas, comme l'a expliqué Boris Jamet-Fournier, incompatibles avec la démocratie représentative, et donc c'est pour ça que je soutiendrai et que je voterai pour cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Pacôme RUPIN, alors peut-être un mot de conclusion pour Boris JAMET-FOURNIER.

Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris

Merci beaucoup, monsieur le Maire. Merci pour vos interventions, chers collègues. J'ai un peu de mal évidemment avec l'intervention de M. VÉRON, qui ne comprend pas en quoi le tirage au sort sur quatre critères permet d'avoir un échantillon représentatif de la population parisienne — eh bien c'est tout simplement le principe du tirage au sort, et c'est ce qui le justifie. Je ne comprends pas non plus en quoi il se sent en vulnérabilité, parce qu'on ajoute de la participation, de la démocratie participative, et je ne vois pas en quoi ça affaiblit la démocratie représentative, qui est d'ailleurs bien trop faible. Au contraire, ça la renforce parce que quand les élu.e.s sont fort.e.s, pas quand ils/elles font des propositions en chambre, mais quand ils.elles se nourrissent d'un échange aussi fort et régulier que possible avec des citoyen.ne.s éclairé.e.s, et c'est exactement ce que propose cette assemblée citoyenne. Quant aux agences amies de la Ville, je laisse Aurélien VÉRON à ses insinuations constantes et ses contre-vérités pénibles.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, je vous propose qu'on conclue ici. Je note que même si c'est très innovant, il n'y a aucun outil qui soit fondamentalement différent dans sa nature de ce qu'on fait pour les Conseils de quartier, qui bénéficient aussi d'un tirage au sort ou de jurys citoyens qui existent depuis la nuit des temps. Mais voilà, c'est nouveau effectivement, dans son concept, pas dans son fonctionnement, et je propose que chacun voie comment ça fonctionne et prenne ses responsabilités pour le vote. Donc, c'était la DDCT 50, qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée avec quatre votes contre et cinq abstentions.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons à la Direction des espaces verts qui nous propose la délibération suivantes. Comme elle concerne la restauration collective, c'est Audrey PULVAR qui reprend la parole.

2021 DEVE 62 - Plan de sortie des plastiques Subventions (378 638 euros) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP.

Audrey PULVAR, Conseillère de Paris

Moi, j'ai la DEVE 62. Il s'agit effectivement d'alimentation et de sortie du plastique, mais ce n'est pas le même numéro. Si ça vous va...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ça nous va, même intitulé pour nous. C'est le numéro DEVE 62, tu disais... ?

Audrey PULVAR, Conseillère de Paris

Oui, c'est ça. Alors merci, monsieur le Maire. Vous le savez, il est très difficile d'estimer en tonnes le volume des déchets plastique déversés chaque année dans nos océans, dans nos fleuves, dans nos rivières — parce qu'en fait le sujet n'est pas tellement le tonnage (qui est estimé à environ 9 millions de tonnes par an pour les pays de l'hémisphère Nord) qui terminent dans nos cours d'eau et dans nos océans, c'est le nombre de micro- et de micro-micro-plastiques qui se décomposent dans nos mers. Une dernière étude publiée par la revue *Nature* il y a une petite dizaine de jours à peine estime qu'il y a aujourd'hui 24 milliards de milliards de nombre de particules de micros plastiques présentes dans les mers sur l'ensemble du globe, et ça ne comprend pas, donc, les fleuves et les petites rivières. Une très grande majorité de ces déchets vient des villes, et donc l'enjeu pour une ville comme Paris, qui a bien sûr sa part à prendre dans la réduction des déchets plastiques qui terminent dans nos océans, c'est bien sûr un enjeu d'environnement, c'est aussi un enjeu de santé publique puisque vous le savez, qui dit plastiques dit perturbateurs endocriniens, singulièrement dans la restauration collective, ils sont particulièrement nocifs pour les

enfants en bas âge et les adolescents, et puis c'est aussi un enjeu de mise en conformité par rapport à la loi Egalim. Le but, c'est pour cela que je vous citais les chiffres au départ, ce n'est plus l'illusion qu'on pourrait nettoyer les océans — non seulement c'est inefficace, mais en plus dangereux —, mais le but c'est vraiment d'empêcher, et que Paris prenne sa part, le déversement de nouveaux déchets plastiques dans les mers. Nous avons pour cela mis en place de façon exemplaire et pionnière nos 30 millions de repas servis à l'année en restauration collective : nous avons très tôt mis en place une stratégie, une démarche globale de sortie du plastique de la restauration collective municipale. Elle était un peu en sommeil pendant les dernières années du mandat précédent, donc nous l'avons revigorée pour ce nouveau mandat. Un état des lieux réalisé en 2018 au sein des 1300 établissements parisiens avait révélé que la présence des plastiques dans la restauration collective parisienne était globalement modérée par rapport à celle relevée dans d'autres collectivités. Néanmoins, il y a encore des marges de protection qui ont été identifiées pour réduire les emballages en phase d'approvisionnement des denrées, pour supprimer l'usage des contenants en matière plastique biosourcé notamment pour la liaison froide ainsi que supprimer l'usage des plastiques utilisés en cuisine et pour le service en salle. Un plan de sortie des plastiques de la restauration collective sera présenté au prochain Conseil de Paris. Il est conforme aux réglementations européenne et française, qui imposent la réduction des usages des plastiques pour lutter contre les perturbateurs endocriniens et contre l'accumulation des plastiques dans l'environnement. Il nous permet, je vous le disais, de nous mettre en conformité avec la loi Egalim, mais nous permet même d'aller un peu plus loin, puisque Paris dépasse les objectifs fixés par cette loi, qui ne répond que partiellement aux enjeux liés à la sortie des plastiques. Ils se limitent à la restauration scolaire, alors que nous prenons le pari de les éliminer dans l'ensemble de la restauration collective, c'est-à-dire au-delà de la restauration scolaire, dans les restaurants administratifs, les restaurants Émeraude, les restaurants solidaires, et dans les EHPAD. Ce plan est constitué de 22 actions concrètes, qui ont été établies en concertation avec les gestionnaires des Caisses des Écoles afin de les accompagner dans l'accélération et l'amplification des mesures déjà engagées. La mise en place des solutions va se déployer sur l'ensemble de la mandature, avec un accompagnement très fort des agents et des équipes — la question de la ressource humaine est particulièrement au cœur de nos préoccupations et des 22 mesures qui vous seront présentées. Une première subvention annuelle de 378 638 € accompagne ce plan, et dans cette somme, il y a une subvention de près de 25 000 € pour la Caisse des Écoles de Paris Centre, pour lui permettre le remplacement des produits en plastique par des alternatives durables comme des éléments de vaisselle au contact des aliments servis qui doivent donc ne plus être du tout en plastique. Voilà ce que je voulais vous dire, chers amis, chers collègues, et j'espère que nous voterons cette délibération là aussi à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup chère Audrey, merci pour ces 25 000 € de subvention de fonctionnement. Alors je me demandais si on passait du plastique qui est consommé et jeté à l'investissement, par exemple, dans de l'inox, si c'était toujours du fonctionnement, ou si on basculait dans de l'investissement ?

Audrey PULVAR, Conseillère de Paris

Il y a aura un peu des deux, du fonctionnement et de l'investissement. Mais la subvention que je vous propose de voter est pour ce Conseil de Paris, mais au fil du mandat, le plan total de sortie du plastique est de plusieurs millions d'euros, on est en train de l'affiner. Il y a évidemment de l'investissement qui va accompagner les Caisses des Écoles mais elles ont déjà, pour beaucoup d'entre elles, engagé des démarches très volontaires sur le sujet, donc on sera là pour les accompagner.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, absolument, c'est notre cas, et avec Karine BARBAGLI on va continuer, et on vous rendra compte de ce qui sera fait de cet argent. Merci beaucoup, je vous propose de voter s'il n'y a pas de demande d'intervention et je n'en vois pas, de voter cette DEVE 62.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pardon, je ne peux pas avoir tout sur un écran... Aurélien ?

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Je n'avais pas abaissé la main, mais elle est baissée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'accord. Vous avez la main levée par principe ! Merci, donc DEVE 62, qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote... Vous voulez tous faire plaisir à Audrey PULVAR !

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Audrey PULVAR, Conseillère de Paris

Merci, merci pour nos enfants !

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

... Et pour nos petits-enfants. On reste dans les délibérations qui sont proposées par la Direction des espaces verts, et en l'occurrence c'est l'amélioration de l'environnement sonore, que nous propose Catherine Tronca, cette fois, si elle est prête.

2021 DEVE 76 - Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je suis prête ! Mesdames messieurs encore présents, mes chers collègues, je suis chargée de vous présenter cette délibération concernant l'approbation du plan d'Amélioration de l'environnement sonore, avant lancement de la consultation publique. La Ville mène une politique ambitieuse de transition écologique, sur le chemin de la neutralité carbone inscrite dans son plan Climat Air-Énergie. Cela nécessite de transformer le cadre de vie des habitants, intégrant des objectifs d'amélioration de l'environnement sonore, qui sont des éléments essentiels pour la santé et enjeu de santé publique. Les impacts sanitaires sont multiples et enchevêtrés : gêne, effets sur le sommeil, système cardio-vasculaire perturbé, troubles dans les apprentissages... À cette date, l'OMS estime, sur le plan économique, que le bruit est le second facteur environnemental provoquant le plus de dommages, derrière la pollution de l'air. Au domicile, 31 % des personnes citent la circulation routière comme première source de bruit, avec en premier lieu les deux-roues motorisés, la circulation des autres véhicules, puis les sirènes et les klaxons, auxquels s'ajoutent les bruits engendrés par les voisins (29 %). Bien sûr, le bruit n'a pas le même impact sur tous, en fonction des autres inégalités environnementales (qualité de l'air, moindre proximité des espaces verts) ; tout cela favorise un effet cocktail. En luttant contre le bruit, la Ville de Paris souhaite diminuer les inégalités sociales, et aussi améliorer l'attractivité territoriale de la 8^e capitale la plus dense au monde. Cet indicateur de qualité de vie urbaine a été nettement mis en exergue lors des confinements liés à la pandémie de la Covid 19. Les sources sonores sont classées en deux domaines : le bruit des transports et le bruit des activités professionnelles. Alors le sujet est très, très technique... les bruits des transports et de l'industrie, appelés bruits dans l'environnement, sont régis par le code de l'environnement, établissant des cartes stratégiques et un plan de prévention des bruits dans l'environnement (PPBE). Le bruit des activités professionnelles, sportives, culturelles, festives, domestiques, chantier, des comportements sur la voie publique, appelés « bruits de voisinage », sont régis par le code de la Santé publique et donc gérés séparément.

Donc le PPBE 2015-2020 a démontré l'intérêt d'une coopération et d'une coordination élargies. Pour amplifier son action, l'exécutif parisien souhaite élaborer pour la période 2021-

2026, un Plan d'amélioration global intégrant les deux domaines de bruit. Le précédent PPBE avait permis la réduction de 2 DB des bruits dans l'environnement, entre 2015 et 2020, ce qui est assez conséquent. Le projet qui vous est présenté comporte une série d'actions concernant la réduction du bruit routier (on le connaît déjà : les zones 30, changement des enrobés phoniques, contrôle par radars phoniques, soutien de modes de transports silencieux...), mais aussi une série d'actions, de médiations et de régulations dans le domaine du bruit de voisinage (contrôle du tapage nocturne, du tapage estival, du bruit des chantiers, livraisons silencieuses, et même sur nos propres engins de la propreté de Paris qui sont un petit peu bruyants, ventilation des propres structures), tout cela en vue d'améliorations. Le futur plan d'amélioration de l'environnement, ayant valeur de PPBE, si vous l'approuvez, a vocation à être discuté en réunion publique avec les arrondissements volontaires. Il sera mis à disposition du public pendant deux mois pour observation, consultable en ligne sur paris.fr, et placé sur des lieux physiques — et tout cela fera l'objet d'un rapport avant le projet final. Je vous propose donc de voter favorablement ce projet ambitieux, qui apporte une meilleure réponse aux soins des Parisiennes et des Parisiens.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup docteur Catherine TRONCA pour cet exposé. Qui a des interventions à faire, Aurélien VÉRON ?

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris

Oui, c'est vrai, je vous l'accorde, c'est une pollution terrible pour les Parisiens, la pollution sonore, c'est un véritable enjeu. Nous allons avoir bientôt le chantier du centre Pompidou avec sans doute beaucoup de désagréments pour les riverains du quartier Beaubourg, donc j'imagine que la Mairie est en train de s'organiser pour flécher les transports et les horaires, pour ne pas trop déranger les riverains qui, en plus, subiront l'effondrement du tourisme durant les 3-4 années de travaux. Mais concernant le bruit, d'abord, les terrasses sont un vrai sujet de bruit.

Les fameuses « rues de la soif » devraient avoir des radars sonores pour pouvoir détecter, après 10 heures du soir, les vrais désagréments qui aujourd'hui détruisent réellement la vie des familles: on entend des Parisiens vouloir partir — pas seulement dans le centre, aussi dans d'autres arrondissements — à cause du bruit des terrasses. Les deux-roues, c'est un vrai problème, et c'est extrêmement important de s'y attaquer... On a des deux-roues extrêmement sonores, c'est surtout la nuit que c'est perturbant, parce que la journée, évidemment, les gens sont au travail ou à l'école et c'est moins pénalisant. Mais j'ai quand même constaté dans le budget 2021 que l'entretien de la voirie, que vous appelez à renforcer, notamment pour des revêtements qui limitent la pollution sonore a connu 14 % de baisse du budget d'entretien ! On a une voirie qui est aujourd'hui très abîmée, avec beaucoup de nids-de-poule qui causent des accidents notamment de cyclistes, de piétons sur les trottoirs. Donc y a-t-il vraiment une volonté de changer la voirie et d'avoir des revêtements qui non seulement limitent le son mais aussi des revêtements propres et sécurisés ? Ensuite, où est le soutien aux véhicules électriques ? Notamment les deux-roues, on a City Scoot qui marche très bien — est-ce qu'il y a une volonté, demain, de remplacer les deux-roues thermiques par des deux-roues électriques, silencieux ? Bref, beaucoup de questions que, je trouve, cette délibération ne porte pas, et beaucoup d'angles encore un peu morts. On va donc s'abstenir pour l'instant car on trouve cette délibération incomplète : il faudrait rajouter des points pour que ça fasse sens et que les Parisiens soient rassurés sur cette pollution constante, notamment nocturne. Merci à vous !

Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre

Merci, très brièvement. Ça fait pratiquement quarante ans que j'entends parler de la lutte contre le bruit à Paris et ailleurs. J'ai participé d'ailleurs à certaines réunions pour le dernier PPBE qu'on vient d'évoquer. Tu nous dis deux décibels en moins, c'est sûr que c'est très bien. En tout cas en ce qui concerne le bruit des deux-roues, on n'évolue pas du tout. On a des deux-roues, et notamment — je ne parle pas que des Harley Davidson, mais des motos

de la police, qui ont des cartes grises leur permettant d'avoir des bruits autour de 100 DB. C'est légal. Rien n'est fait dans ce domaine-là, alors que c'est quand même les deux-roues motorisés qui réveillent le plus de monde à Paris. Même si on est à 30 km/h, quand ils démarrent au feu rouge, ça ne change rien au problème. Donc je suis très réservé. Bien sûr, je voterai cette délibération, mais franchement, après des années et des années d'avoir entendu différentes instances vouloir lutter contre le bruit, les résultats ne sont vraiment pas à la hauteur. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je précise juste qu'en ce qui concerne la réfection des tapis de chaussée, c'est bien entendu l'un des objectifs pour la voirie mais aussi pour le silence. J'avais pu mesurer à Saint-Paul, rue Saint-Antoine, à quel point le fait de faire un revêtement, dans le cadre de l'installation de la piste cyclable, de trottoir à trottoir, avait changé la vie des habitants. Je peux vous le confirmer : Karine a fait une communication sur les travaux très importants dans les écoles cet été, mais on n'a pas fait des travaux que dans les écoles, et ce ne sont pas moins de huit tapis de chaussée qui ont été changés cet été, et remplacés entièrement dans Paris Centre — donc il se passe des choses quand même un petit peu ! Catherine, je te laisse conclure.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Oui, c'est un projet ambitieux. Justement, il y avait deux structures, on n'en fait plus qu'une seule pour pouvoir aboutir à quelque chose de positif et inclure en même temps les bruits de voisinage et les autres bruits. Les deux-roues motorisés sont bien évidemment largement inclus, puisque c'est l'une des deux sources de bruit dénoncées par les Parisiens. Mais il y a aussi la couverture du périphérique, il y a plein de choses qui sont faites pour que ce bruit diminue. C'est vrai que ça n'est pas nouveau. On s'y attelle, et c'est ambitieux. Toutes les questions que vous vous posez, M. VÉRON, et que vous ne trouvez pas claires, sont justement soumises à votre sagacité par cette consultation publique, à laquelle vous avez et vous aurez accès. Ce n'est pas un projet définitif, c'est avant consultation.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Et quant aux deux-roues motorisés, tu viens de le mentionner, je précise qu'on est beaucoup à s'interroger sur la reculade à laquelle on a assisté il y a quelques semaines sur le sujet des contrôles techniques. On est beaucoup à avoir signé la pétition sur ce sujet, je vous encourage à la signer. Je vous propose de voter sur la DEV 76, propositions d'amélioration de l'environnement sonore, qui vote contre ? Pas de vote contre, qui s'abstient, Aurélien, Antoine, Julien et Christelle, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée avec quatre abstentions.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons à la DEV 104 qui concerne le Plan Arbres, la Charte de l'arbre, et c'est Raphaëlle REMY-LELEU qui la présente. Raphaëlle REMY-LELEU, en charge de l'éco-responsabilité et des grands projets de végétalisation. Est-ce qu'on a perdu Raphaëlle, je ne la vois pas ? Je crois qu'on a perdu Raphaëlle REMY-LELEU, mais je suis sûr qu'elle va revenir, je vous propose qu'on lui en laisse l'occasion, qu'on saute cette délibération pour y revenir dans un instant, et qu'on passe à la DFPE, la Direction des Familles et de la Petite enfance, avec une subvention à des lieux d'accueil pour les enfants et les parents, et avec Shirley WIRDEN qui la présente, c'est la DFPE 24.

2021 DFPE 24 - Subvention (1 972 258 €) à 17 associations, conventions et avenants pour la gestion de 28 LAEP à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations dans les centres sociaux

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci monsieur le Maire, donc subvention de 1 972 258 € à 17 associations, conventions et avenants à convention pour la gestion de 28 lieux d'accueil enfants-parents dits LAEP à Paris et participation au financement de ces mêmes lieux de la Caisse d'Allocations familiales dans les centres sociaux. Nous concernant, il s'agit de l'association Centre d'action social protestant, pour le LAEP La Bulle d'Air, situé 60 rue Greneta dans le 2^e, pour un montant de 67 158 €. Le projet LAEP hors les murs dans les centres d'hébergement du CASPE n'ayant pas pu être mis en place en 2020, le montant de la subvention 2020 finance la mise en œuvre 2021. En complément, un nouveau projet est intégré à cette proposition. Il s'agit du LAEP Thorel, porté par l'association OSE (Œuvre de secours aux enfants) au sein de l'ESI Bonne Nouvelle dont on a parlé tout à l'heure, dans le 2^e arrondissement en destination des familles en situation de rue. C'est le projet avec volet Protection de l'enfance dont on a parlé tout à l'heure, et les lieux d'accueil enfants-parents sont des lieux où on peut venir de façon anonyme jouer avec son enfant avec l'appui d'éducateurs, de psys — des gens formés sur l'aide à la parentalité et soutien à la parentalité. On peut venir poser des questions. Ce n'est pas un lieu où on vient déposer les enfants, c'est un lieu où on vient avec son enfant pour poser des questions et essayer d'établir un lien s'il y a des difficultés — ou même, simplement, comme son nom l'indique chez nous, prendre une « bulle d'air » pour les parents qui, après être restés enfermés longtemps avec leurs enfants, ont parfois besoin de se faire conseiller et aider dans le lien avec leur enfant. Donc on conseille à tous les parents qui pourraient nous écouter ce soir d'aller y jeter un œil, parce qu'il y a de grands conseils éducatifs et, encore une fois, le soutien à la parentalité, qui est aussi l'une des missions du service public. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Shirley, est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas, je vous propose de passer au vote cette délibération DFPE 24. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

N'ayant pas de nouvelles de Raphaëlle REMY-LELEU, on va lui laisser encore quelques délibérations. Je vous propose de poursuivre avec les délibérations qui sont liées à la petite enfance, avec Karine BARBAGLI pour les deux prochaines, les DFPE 191 et 218.

2021 DFPE 191 - Subvention (169 759 euros), avenant n° 6 à l'association Le Figuier (4e) pour la crèche collective (4e).

2021 DFPE 218 - Subventions (6 375 542 euros), avenants n° 1, n° 3 et n° 6 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Oui, bonsoir, je crois que Raphaëlle nous entend mais elle n'arrive pas à parler. C'est ce qu'elle dit dans le chat. En tout cas, je vais vous présenter en attendant, je vais grouper les deux DFPE 191 et 218. Ce sont des subventions sur deux crèches associatives, qui concernent Paris Centre et bien sûr Paris pour l'association ABC Puériculture. Donc pour la subvention à l'association Le Figuier par la crèche collective du Village Saint-Paul, c'est une subvention de 169 759 €. C'est une très charmante crèche dans le Village Saint-Paul, que nous avons rencontrée déjà plusieurs fois, qui a une capacité d'accueil de 30 enfants, dans des locaux de la RIVP. Et également la subvention pour l'association ABC Puériculture, pour

nous c'est « Le temps des Ours » rue de Montmorency, qui est une association qui a 25 établissements dans tout Paris, donc je vous propose de voter cette subvention pour un montant global de 6 375 542 €, et pour qui concerne la rue de Montmorency, pour 183 220 €. Cet établissement accueille 50 enfants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Karine BARBAGLI. Donc ce qui vous est proposé, c'est de voter sur la DFPE 191 et la DFPE 218. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

En attendant que Raphaëlle, qui travaille sur sa capacité technique à parler, puisse revenir, je vous propose de poursuivre et de revenir à l'ordre du jour avec les délibérations qui sont relatives à la direction du logement et de l'habitat.

2021 DLH 277 - Complément de financement — Subvention 1 278 900 € - Operations de reconstitution d'offre de logements sociaux, arrondissements Paris Centre, 15e et 18e

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Merci, monsieur le Maire. Ce sont des délibérations très administratives, je vais essayer de faire court et pédagogique sur le DLH 179. Elle se construit avec l'opération de Python-Duvernois, la réhabilitation de ce quartier du 20^e arrondissement. C'est une opération qui est très largement financée par l'ANRU, l'Agence nationale du renouvellement urbain, et c'est un type d'opérations qui permet de rééquilibrer le parc de logements sociaux sur un territoire en refinançant des logements sociaux sur des arrondissements moins dotés — un petit peu finalement comme des transferts d'autorisations. Cela permet à un endroit de démolir, de reconstruire peut-être moins dense, sans perdre le nombre de logements sociaux puisque finalement, on va les reconstruire dans d'autres arrondissements. Cela a permis à Paris notamment d'avoir une opération dans le 1^{er} arrondissement, 18 rue Jean-Jacques-Rousseau. C'est un programme qui était basé sur un financement de l'ANRU estimé en 2021 à 591 600 €, mais finalement l'ANRU n'a abondé ce programme qu'à hauteur de 149 900 €. Ce sont également deux autres opérations parisiennes qui ont été impactées, avec un déficit global d'1 278 000 € que la Ville de Paris doit combler, pour permettre à ces opérations de logements sociaux de se réaliser.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Gauthier. Donc ça c'était la DLH 277, pardon.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Non, 179 celle-là. Ah non, pardon, je me suis trompé...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Voilà, donc c'était la DLH 277, puisqu'elle concernait les transferts, les reconstitutions. Elle était très bien présentée, je propose du coup qu'on la vote telle que présentée, mais c'est bien la DLH 277, c'était les opérations de reconstitution de l'offre de logement. Qui vote contre, qui s'abstient...

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Je me permets quand même, monsieur le Maire, avant de passer au vote, de souligner le budget de l'ANRU à la baisse. On a quand même un déficit global d'1 278 000 € que la Ville de Paris doit combler pour le financement de trois opérations, certes en reconstitution de l'opération Python-Duvernois, mais c'est quand même 1,3 million qui est à la charge de la Ville de Paris.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Et l'adresse que tu citais de la rue Jean-Jacques-Rousseau, certains avaient suivi, a fait l'objet d'une occupation temporaire le temps de faire les travaux. Une belle occupation temporaire avec Caracol et des familles qui ont été accueillies. Je vous propose de voter, donc, sur cette DLH 277... On perturbe un peu, pour réveiller tout le monde, l'ordre du jour. Qui vote contre... Aurélien avait une question, je crois... non, il a enlevé sa main. Qui vote contre, personne, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Alors, nous revenons d'un cran en arrière pour la DLH 179, qui concerne la RIVP. Gauthier toujours.

2021 DLH 179 - Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Je vais être même encore plus bref, monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit de réitération de prêts qui n'ont pas pu être contractés à cause du Covid ou à cause des changements dans la législation. Cela concerne dans le centre de Paris, dans le 3^e arrondissement, deux adresses, le 60 rue Notre-Dame de Nazareth pour 25 logements et le 73 rue Beaubourg pour 12 logements, deux adresses qui sont actuellement en cours de chantier. Il s'agit à travers cette délibération de solliciter nouvellement auprès de la Ville de Paris les garanties pour pouvoir resigner les prêts avec la Caisse des Dépôts.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre Merci beaucoup, s'il n'y a pas de demande d'intervention je vous propose de voter directement pour la DLH 179. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Puisqu'on tient Gauthier CARON-THIBAUT, j'ai vu que Raphaëlle était revenue mais on va rester avec lui pour encore une délibération, c'est une délibération qui est présentée par la délégation d'urbanisme, mais qui a trait néanmoins au logement locatif, et c'est la DU 133.

2021 DU 133 - Cession à AXIMO des lots de copropriété n° 6, 7 et 3 (3 logements) dépendant de l'ensemble immobilier 2-10 rue François Miron (4e) en vue de réaliser des logements locatifs sociaux.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Là, monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une production minimale de logements. Un petit historique rapidement : en 1996, Paris a décidé la mise en copropriété de deux immeubles que nous connaissons bien, deux immeubles qu'elle possédait au 2, 6, 8 et 14 de la rue François-Miron, avec une vente des appartements, des lots de ses copropriétés à chacune de ses libérations. Paris reste propriétaire aujourd'hui de trois lots qui sont aujourd'hui vacants. Ce sont des lots d'habitation mais qui sont étrangement, à la faveur du passé, utilisés à des usages professionnels, puisqu'on y trouve quelques associations, et même le Conseil du Vieux Paris y a siégé pendant un temps. Ce sont des lots d'habitation qui sont constitués de mètres carrés, mais il n'y a qu'un seul sanitaire, pas de cuisine ni de salle de bains, donc il y a d'importants travaux à faire pour faire que ces lots d'habitation soient véritablement considérés comme des lots d'habitation. Conformément à nos engagements, nous cédon maintenant — on a déjà vu plusieurs délibérations, et les élus déjà élus dans les précédentes mandatures en ont fait passer certaines — les lots que nous possédons à des bailleurs sociaux pour qu'ils puissent y faire des logements sociaux. C'est le cas à cette adresse, puisque ces lots d'habitation qui n'ont pas tous les éléments de dignité pour l'habitation, sont totalement transformables en logements sociaux. C'est donc 175 m² au total, à travers 3 lots qui vont pouvoir devenir 4 logements : 3 T1 de 35 m² et un T3 de 71 m². Nous envisageons à travers cette délibération de pouvoir les céder à un bailleur social que nous spécialisons dans la gestion du logement social dans le diffus, le bailleur social Aximo, avec un prix de cession de 610 000 €, qui est un prix validé par les services d'État, les services des domaines, soit 3 450 € du m² qui incluent les décotes pratiquées en cas de projets de logements sociaux. Du coup c'est un petit programme, mais c'est un programme qui permet de rationaliser les propriétés que la Ville de Paris a encore sur son patrimoine propre. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Gauthier. Tout compte même les petits programmes. C'était la DU 133, qui vote contre ? Ah non, Aurélien a levé la main, pardon...

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris

Donc c'est 178 m² dans de très beaux immeubles, rue François-Miron, pour ceux qui connaissent, fin XVIII^{ème}. Et en fait, de 3 lots, on passe à 4, avec 3 T1. Ça veut dire qu'on destine ces appartements à des célibataires ou à des jeunes couples, et pas à des familles, alors qu'on pouvait garder deux lots pour des familles. Une fois de plus, on détricote pour faire des petits lots. La fuite des familles du centre est inquiétante. C'était une occasion d'avoir un vrai projet pour une famille de plus. Donc au moment où ces appartements qui ont été inutilisés pendant plusieurs années — il y en a peut-être un qui a été utilisé récemment, mais la plupart, les riverains qui habitent dans le même immeuble nous ont sollicités en nous disant : « Il n'y a personne depuis des années, ces appartements sont vides », soudain sont remis en vente à un tarif de logement social, dans un immeuble qui vaut plutôt 15 000 € du m², donc il y a un manque à gagner pour la Mairie d'au moins un million et demi par rapport au marché, net de travaux, au moment où la Maire de Paris appelle l'État à l'aide parce qu'il n'y a plus de fonds, je ne suis pas sûr que faire des petits lots pour des célibataires à Paris Centre soit adapté. Donc nous allons voter contre ce projet qui pour nous ne correspond pas au visage que doit prendre le logement social à Paris Centre.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je comprends, mais en l'occurrence c'est un faux procès, parce que — je ne sais pas si Gauthier veut intervenir — en l'occurrence je connais bien la rue et l'immeuble, et en fait il n'y a pas eu de vacance, ces logements n'étaient pas libres et c'était très compliqué, il a fallu attendre qu'ils le soient, ils ne l'étaient que partiellement. Vous savez l'attachement qu'on a à produire des logements familiaux, quitte à en produire moins. On en met, avec Karine BARBAGLI, à peu près dans tous les programmes, où c'est possible. Après, comme disait Gauthier, on se saisit de chaque opportunité de créer du logement, et il y a des besoins non

familiaux aussi, même si encore une fois on accepte, et on choisit même très souvent, d'avoir un nombre inférieur de logements et de se battre pour du logement familial. On saura donc compter sur les appuis quand on mènera cette bataille avec un certain nombre de bailleurs qui vont annoncer des programmes et pour lesquels on essaie justement de lutter pour avoir davantage de logements familiaux. Gauthier, n'hésite pas à conclure, à reprendre...

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris

Monsieur le Maire, je me permettrai juste de renvoyer à l'utilisation qui était faite de ces lots d'habitation qu'on aurait pu peut-être effectivement considérer comme du logement. S'ils n'étaient pas considérés comme de l'habitation, c'est que la configuration de ces lots n'était pas adaptée pour y faire du logement. Avec Karine BARBAGLI, chaque fois que nous voyons les bailleurs sociaux pour réfléchir et travailler ensemble sur les programmations à venir, nous essayons tant que faire se peut de faire des logements familiaux, mais il s'avère qu'il y a des configurations d'immeubles et des exigences en matière de qualité de logement à produire — en matière d'éclairage, en matière d'évacuation, en matière de développement durable — qui font qu'on ne peut pas faire de tout lot des logements familiaux et qu'il vaut mieux, parfois, faire des studios pour des célibataires ou des jeunes couples, et faire des T3 au lieu de faire des T5-56 qui n'offriront pas une qualité de vie agréable pour les personnes qui y logeront et qui, du coup, reviendront après voir Karine pour avoir un échange de logements. Voilà.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Absolument, merci beaucoup. Je crois vraiment que c'est un faux procès. Mais chacun vote librement, et je vous propose de voter sur la DU 133. Qui vote contre (je note 4 voix contre), qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité moins quatre voix.

2021 DEVE 104 - Plan Arbres, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons toujours Raphaëlle à l'image, et nous allons lui passer la parole, pour la DEVE 104 qui concerne le plan Arbres.

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris

Merci monsieur le Maire, chers collègues, désolée, je crois que j'avais encore un petit peu la tête à la Fête des jardins. Cela tombe bien, puisque nous allons parler du plan Arbres et de la Charte de l'arbre qui y est associée. Ce sont plus de 500 000 arbres que nous avons déjà dans Paris, sans compter les arbres des bois, et c'est plus de 570 000 arbres que nous nous sommes engagés à planter lors de cette mandature. On le sait bien, et c'est ce qui est réaffirmé dans cette délibération, les arbres sont nos principaux alliés, tant pour rafraîchir la ville face aux aléas climatiques que pour être des refuges de biodiversité, ou encore occuper leurs fonctions à la fois psychosociales et esthétiques — bref, les arbres sont aussi l'un de nos patrimoines communs. Ce plan vise à mieux entretenir ce patrimoine en se basant sur de nouvelles études, de nouvelles stratégies de plantation et une valorisation des essences locales — bref, une politique véritablement écologiste pour la ville. C'est aussi une politique scientifique, comme nous l'affirmons à travers ce plan ambitieux qui fait suite à un vœu voté l'année dernière en conseil de Paris — je dis ça pour celles et ceux qui parfois s'interrogent sur les vœux que parfois nous pouvons voter, et dont je suis ravie de dire que le travail mené par Christophe NAJDOVSKI et l'ensemble de son cabinet a été très fructueux dans l'ensemble des arrondissements avec les adjoints et les adjointes concernés. Je vous propose donc d'adopter ce plan Arbres pour mieux préserver notre patrimoine arboré, et

continuer dans une politique ambitieuse de plantation. J'en profite pour vous inviter à la réunion publique sur la Trame Verte du boulevard Bourdon qui aura lieu jeudi à 18 h 30, et qui s'inscrira dans cette même continuité arborée.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, alors j'ai vu une main levée pour Antoine SIGWALT.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Oui, merci monsieur le Maire, merci Raphaëlle REMY-LELEU. Les groupes politiques qui avaient été sollicités par le cabinet de Christophe NAJDOVSKI avant l'été, je crois, et les idées qui avaient été émises quant au plan Arbres, par rapport à la version allégée du document qui avait été présentée, n'ont pas été reprises, ou très partiellement reprises, dans le document qui nous est présenté cette semaine. Le document se présente assez faible par exemple sur la question des pieds d'arbre végétalisés qui n'est pas vraiment traitée dans le document, alors que je pense que n'importe qui sortant dans la rue voit qu'il y a quand même un gros problème au niveau des pieds d'arbres. Ensuite, les conséquences indirectes de l'augmentation du nombre d'arbres ne sont pas évoquées, alors qu'on peut imaginer qu'avec l'augmentation du nombre d'arbres, on aura également une augmentation du nombre de feuilles, et donc un besoin de nettoyage plus important. Et troisièmement, l'information des riverains de l'ensemble des travaux concernant les arbres de leur quartier n'est évoquée que très partiellement, uniquement par les sites Internet de la Ville et des arrondissements. Quid des médias de proximité, tels que les groupes Facebook de quartier par exemple, qui sont de plus en plus nombreux à fleurir ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je ne reviens pas sur la communication des plans d'abattage et de replantage, puisque, Antoine l'a dit, c'est bien communiqué sur les sites de la Ville et de la Mairie, mais pour le reste, Raphaëlle, peut-être... ?

Raphaëlle RÉMY-LELEU, Conseillère de Paris

Merci Antoine pour ces questions. Je suis navrée d'apprendre que les propositions de votre groupe politique n'ont pas été reprises, mais je suis ravie de vous informer que plus d'un quart des propositions des écologistes l'ont été, donc peut-être qu'on va pouvoir continuer à travailler et enrichir ce document. Néanmoins, concernant les points spécifiquement évoqués que sont les pieds d'arbre et les feuilles, en effet c'est un peu la deuxième étape, qui n'est pas tant sur les stratégies de plantation, par exemple, qu'on travaille beaucoup avec l'école Du Breuil, que sur l'entretien de l'espace public, qui sera en lien avec les services de la Propreté. Un travail conjoint commence à être mené par David BELIARD, Jacques BAUDRIER, Emmanuel GREGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Colombe BROSSEL, parce que les pieds d'arbre sont un sujet qui revient très régulièrement, et je sais qu'on en a parlé régulièrement dans les réunions « Embellir votre quartier ». Mais il va falloir qu'on arrive à trouver une délimitation des périmètres de chacun, pour ne pas créer des absurdités de Shadoks entre qui plante, qui entretient et qui nettoie. C'est un travail en cours. Concernant les médias de proximité, je ne peux que vous inviter, chacun et chacune, à relayer, y compris dans les groupes auxquels vous participez, ou dans vos Conseils de quartier, ou sur vos propres réseaux sociaux ces informations-là, puisqu'on ne peut pas demander aux agents et aux agentes de la Ville qui s'occupent de la communication et pour qui j'ai une pensée particulière parce que ça n'est pas toujours évident, d'être sur l'ensemble des médias informels, puisque elles et ils ont bien la charge de la communication institutionnelle.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Et je voulais simplement ajouter qu'il y avait un petit alinéa qui m'avait intéressé sur les essences : c'est très compliqué de trouver la bonne essence pour le bon site, et en particulier dans le centre de Paris qui est très étroit, qui n'a pas la densité en arbres moyenne de Paris, mais sachez qu'on s'y attelle. J'invite tout le monde sur les

médias, les petits médias locaux ou les grands, à ne pas polémiquer sur les arbres : il n'y a jamais d'abattage d'arbre qui se fasse de gaieté de cœur, et ils sont toujours replantés. Nous aurons j'espère une campagne de replantage qui va commencer, dont la fenêtre va s'ouvrir bientôt, et évidemment à la Grande Truanderie comme ailleurs on replantera des arbres. Il n'y a aucun tabou, aucun interdit : on ne coupe pas des arbres et on ne s'abstient pas de les replanter pour des raisons qui seraient liées à je ne sais pas quel usage commercial ou quoi que ce soit. On a bien l'intention de les replanter et on comptera sur vous pour relayer. Merci beaucoup, alors Corine FAUGERON, pardon.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

Sur la Grande Truanderie, on a un problème de sol. Un peu partout sur cette dalle des Halles, on a beaucoup de mal à avoir des arbres qui tiennent bien, d'où la difficulté de trouver les bonnes essences, parce qu'on manque de terre, et les arbres n'arrivent pas à vraiment s'implanter, à avoir assez de profondeur pour installer leurs racines. Quand on coupe les arbres, c'est qu'ils commencent à être dangereux, certains sont réellement dangereux très rapidement, d'autres dans un peu plus longtemps mais ils vont le devenir. C'est pour cela que les arbres sont coupés, et ils vont être replantés. En général, on les coupe au printemps et on les replante à l'automne : donc ça fait un grand temps sans arbres, et bien sûr quand on coupe un arbre qui avait grandi, qui avait pris son espace, on en retrouve un petit à la place et on a l'impression qu'il n'y a rien de fait. Mais dès qu'on plante, il faut savoir être patient. Il faut apprendre à laisser le temps pour que ça pousse.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Corine pour ces explications. J'ai pris à dessein la Grande Truanderie parce que c'est exactement un exemple d'urbanisme qui nous lie, d'urbanisme passé, sur dalle, qui nous rend les choses compliquées — ce qui n'empêche pas qu'on ne baisse pas les bras. Il y a eu beaucoup de désinformation sur ce sujet, en effet des arbres ont été coupés au printemps, ils vont être replantés à l'automne, ce n'est pas simple de trouver les bonnes essences, comme l'explique Corine, et ils seront plus petits, mais ils seront replantés. Je vous remercie, je vous propose qu'on vote sur la DEV 104. Qui vote contre, qui s'abstient — je note quatre abstentions pour le groupe Républicain —, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée, avec quatre abstentions (Julien Rouet, Antoine Sigwalt, Christel Toriello et Aurélien Véron).

2021 DVD 94 - Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris. Adoption

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Après le plan Arbres, le plan Climat, et le schéma directeur de la chaleur urbaine, à Paris en particulier, avec Jean-Paul MAUREL. J'ai sauté à dessein la délibération DU que nous avons déjà présentée, si vous suiviez l'ordre du jour encore à ce stade, la DU 138 a déjà été votée. Donc nous en sommes à la dernière délibération de cette soirée avant de passer aux vœux et aux questions. C'est la DVD 94, Jean-Paul MAUREL.

Jean-Paul MAUREL, Conseiller de Paris Centre

Merci monsieur le Maire. Pour cette dernière délibération, je vais essayer de faire ça en moins de cinq minutes, comme c'est prévu. C'est la DU 94 des schémas directeurs de la chaleur urbaine à Paris. Le but de ce schéma directeur 2030-2050 du réseau de chaleur est de permettre à la CPCU, la Compagnie parisienne de chauffage urbain, d'atteindre les objectifs du plan Climat parisien. Pour cela, la Ville de Paris s'est engagée à accélérer le verdissement du réseau de chaleur parisien, qui devra être alimenté exclusivement à partir d'énergies renouvelables et de récupération à l'horizon 2050, à densifier les raccordements, à développer les boucles d'eau chaude valorisant les ressources d'énergie locale, à sortir totalement du charbon en 2024, à convertir les centrales gaz-fuel en énergies renouvelables

biogaz, bio-fuel d'ici 2030, et enfin à créer de nouvelles unités de production de chaleur renouvelable (déchets, biomasse, récupérateurs de chaleur). La CPCU, c'est, avec presque 500 km de canalisations enterrées, le premier réseau de chaleur français. Avec 55 900 abonnés, dont la totalité des hôpitaux parisiens, et 40 % des bâtiments tertiaires qui y sont raccordés, bénéficiant ainsi d'une chaleur désormais composée à plus de 51 % d'énergie renouvelable. Ce réseau de chaleur est le meilleur levier à disposition de la Ville de Paris pour accélérer sa transition énergétique et atteindre ses objectifs de neutralité carbone. Et avec ce schéma directeur, il sera possible d'accéder aux subventions du Fonds chaleur de l'ADEME, pour le verdissement ou le développement du réseau. Alors le réseau, comment ça marche ? La distribution de chaleur est très largement assurée par un réseau bicanalisé. En vapeur à l'aller, et en eau chaude au retour. Le réseau de vapeur est globalement en bon état, les retours d'eau chaude et la résilience aux crues sont identifiées et traitées dans le schéma directeur. En effet, 41 % de l'eau nécessaire à la production de vapeur est perdue : donc là, il y a un travail qui est prévu. Toutefois, il y a un fort potentiel de développement du réseau de chaleur qui existe : il est prévu 1500 abonnés supplémentaires en 2030, soit + 19 % par rapport à 2019. Nous devrions d'ailleurs en faire partie ici même, dans les bâtiments publics aux alentours de la Mairie autour de Paris Centre. Si les 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements sont assez bien desservis, le 3^e doit se renforcer et nous y travaillons. Nous sommes en train d'étudier la possibilité de raccorder la Mairie de Paris Centre à CPCU, ainsi que les bâtiments publics alentour. Il y a aussi une prospection pour de nouveaux raccordements qui est prévue auprès des 1049 propriétés chauffées au fuel à Paris, et dont 209 sont situées à moins de 20 mètres du tracé du réseau. À l'horizon 2030, 65 km de réseau seront créés en eau chaude : c'est un doublement, comparé aux 34 km actuels. L'ossature du réseau vapeur perdurera, car c'est la seule option pour valoriser l'énergie des déchets ménagers et transporter l'énergie thermique sur de longues distances. À l'horizon 2050, compte tenu d'un certain nombre d'incertitudes, qu'il s'agisse du contexte législatif, réglementaire voire climatiques, deux trajectoires possibles ont été établies : une dite « de transformation », qui est l'option privilégiée ; et une dite « de modernisation », en conservant l'essentiel de l'architecture actuel. Vous trouverez plus de détails dans le document de 200 pages qui est joint à la délibération. Peut-être que certains d'entre vous l'ont déjà un peu parcouru, il est quand même intéressant. Et il vous est proposé, chers collègues, d'approuver le schéma directeur du réseau de chaleur Paris 2030-2050. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, Jean-Paul. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Évidemment, ce plan, ça fait toujours sourire, et ce temps long — mais en même temps, ce sont des infrastructures dans lesquelles, si on ne s'y prend pas à l'avance, on est cuits, c'est le cas de le dire. Donc je souligne le travail important et incroyable qui a été fait avec beaucoup d'agences — l'APUR, l'Agence parisienne du climat, l'ADEME, etc., et en particulier aussi dans le cadre du Grand Paris, puisqu'évidemment Paris n'est pas tout seul sur ce sujet. Donc merci pour cette présentation. Je vous propose, à défaut de lire les deux cents pages, de voter pour cette délibération, la DVD 194. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Une unanimité pour finir ce long ordre du jour de nos délibérations, et nous passons maintenant à la séance des vœux de ce Conseil. Je vous remercie, et je vous propose de commencer par le vœu proposé par Corine FAUGERON et présenter au nom de la majorité municipale concernant un autre type de pollution que ceux dont on a discuté jusqu'ici, à savoir en l'occurrence la nuisance lumineuse nocturne. Corine FAUGERON.

VParis Centre 2021 27 - Vœu déposé par Corine FAUGERON, les élu. e. s du groupe écologiste et la majorité municipale relatif à la réduction de la nuisance lumineuse nocturne provenant des commerces et bureaux de travail.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

Bonjour à toutes et tous, alors en effet la pollution lumineuse, on n'en parle pas très souvent : ça paraît à beaucoup anecdotique, et pourtant elle est capitale. Mais vraiment capitale. Elle est la principale cause de la perte de biodiversité dans le monde entier. Elle provoque la disparition des insectes nocturnes, qui font partie des pollinisateurs, et sont aussi source de nourriture des oiseaux (et on sait combien les oiseaux disparaissent) et d'un certain nombre de vertébrés. Cette pollution lumineuse met donc en danger notre écosystème. Ce vœu demande aux commerçants de respecter la loi qui existe depuis douze ans, depuis le Grenelle de l'environnement. Ce n'est pas une nouveauté, le problème est de faire respecter cette loi. Cette loi, qui apparaît en 2009, a été renforcée plusieurs fois depuis : vous verrez, si vous lisez le vœu, on a vraiment détaillé toutes les lois, les arrêtés, etc., qui renforçaient cette loi, parce que c'est important. Et puis à Belfort, puis à Strasbourg récemment, les contrôles ont été mis en place. Et cela permet aux commerçants de comprendre qu'en faisant cela, ils participent au bien commun — mais aussi, ils font des économies d'énergie. Donc c'est bon pour leur porte-monnaie, sans perdre leur clientèle et sans perdre leur attractivité. Je pense donc qu'on devrait arriver à convaincre les commerçants, grâce à cette expérimentation réussie dans ces villes de l'est, que c'est une bonne chose de ne pas laisser les lieux allumés toute la nuit, leurs enseignes à l'extérieur, mais aussi les éclairages à l'intérieur des vitrines, et c'est ça qui est essentiellement visé dans ce vœu. Bref, cette pollution met en péril notre écosystème — c'est quand même assez embêtant... Le calendrier de ce vœu n'est pas dû au hasard : il arrive avant le 9 octobre, date de l'opération nationale du Jour de la Nuit. C'est une opération organisée par un certain nombre d'associations de l'environnement, animée par Agir pour l'Environnement — mais aussi organisée par l'association des Maires de France. Je vous invite donc à voter ce vœu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Corine. Aurélien VÉRON ?

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Je comprends ce vœu, et j'entends d'ailleurs des riverains se plaindre de la pollution lumineuse la nuit, parce qu'ils n'ont pas forcément des volets et que ça pose un vrai souci. Il y a un enjeu de sécurité, dans l'autre sens, qui peut aussi être résolu par la lumière. Mais c'est vrai qu'on avait parlé il y a un an des outils de smart city pour l'éclairage nocturne, qui permettraient d'éclairer de manière ponctuelle lorsqu'il y a un passage dans la rue qui sécurise, notamment, les personnes seules tard le soir, et c'est vrai que toute la nuit, je comprends que cela fasse sens. Je n'ai pas bien compris, si la loi s'applique, comment les commerçants peuvent ne pas l'appliquer, et donc est-ce que c'est une démarche complémentaire à la loi ? Sans doute que la pédagogie de la Mairie, qui nous permettrait de revoir les étoiles, et pas d'avoir cette... Bon, les insectes, je ne suis pas d'accord, parce que quand vous ouvrez votre fenêtre, vous avez des insectes tout le temps à cause de la lumière... ! Mais je veux bien croire que dans les villes hors de Paris, et dans les zones en périphérie des villes, ça pose un vrai souci pour la biodiversité. En tout cas donc, pas d'avis, donc je voterai par bienveillance pour ce vœu, sans en savoir beaucoup plus sur la loi.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Il y avait une demande d'intervention de Dorine BREGMAN, avant de repasser la parole pour conclure à Corine.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

Je voulais simplement prendre la parole pour donner une petite explication complémentaire, qui va rejoindre le questionnement d'Aurélien VÉRON s'agissant de ce vœu et de notre

soutien en tant que majorité municipale : il faut savoir que dans le règlement des étalages des terrasses et dans le règlement de la publicité, il est déjà prescrit aux commerçants, au bureau, d'éteindre leurs dispositifs d'éclairage à partir d'une heure du matin, ou au moins une heure après la fermeture des établissements qui fermentaient plus tard, on pense notamment à des bars, etc. Le fait est que des nouveaux outils réglementaires qui auraient pu être adoptés dans la Loi Climat résilience adoptée cet été ne l'ont pas été, alors que la Mairie de Paris s'était particulièrement impliquée [...], notamment pour obtenir des dispositions qui encadrent les dispositifs qui se trouvent à l'intérieur des magasins. Effectivement, à l'heure actuelle, si les vitrines sont éteintes à partir d'une heure du matin, les commerces ont le droit d'installer des dispositifs annexes, à l'intérieur du magasin, qui ne sont pas les vitrines et qui selon la réglementation actuelle peuvent rester allumés toute la nuit. C'est la problématique à laquelle nous sommes confrontés à la Ville de Paris, et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons effectivement resensibiliser les commerçants à cette pollution visuelle, puisque nous recevons régulièrement des plaintes de riverains à ce sujet. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Dorine, donc Corine peut-être pour une très brève conclusion, et sans débat sur les insectes !

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire de Paris Centre

En fait oui, les insectes, il y en a encore quand il y a de la lumière, mais il y en a beaucoup moins, et il n'y en a plus du tout assez. C'est le même sujet, mais ce sera pour une autre intervention. La loi est extrêmement claire : elle demande d'arrêter une heure après la fermeture du commerce ou du bureau, et au plus tard à une heure du matin. Donc de toute façon, à une heure du matin, tout doit être éteint. Cela, c'est ce qui est écrit dans la loi. C'est assez facile de le faire respecter. Ça veut dire qu'il faut se promener après une heure du matin pour le faire respecter, mais c'est assez facile. Je pense que c'est vraiment important de travailler là-dessus, et c'est aussi la responsabilité des maires, et c'est pour ça que c'est à nous de nous en saisir et que l'association des maires de France participe à l'opération du Jour de la Nuit et fait partie des organisateurs de cette opération. C'est vraiment important pour nous tous, et dans le centre, c'est particulièrement problématique car nous avons juste 8 150 commerces, 82 commerces pour 1 000 habitants, contre 28 en moyenne à Paris, donc on est particulièrement agressés par la pollution lumineuse, et c'est pourquoi ce vœu prend tout son sens dans cet arrondissement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Corine, je propose qu'on passe aux voix. Qui vote contre, qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote ?

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité.

VParis Centre 2021 29 - Vœu déposé par Ariel Weil, les élu. e. s du groupe Paris en Commun relatif à l'impact des mesures de sécurisation sur le quartier de l'Île de la Cité à l'occasion du procès des attentats de 2015

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On passe au deuxième vœu. En l'occurrence, c'est moi qui vais le présenter. Vous savez que nous avons entamé, pour toute cette année scolaire, universitaire en tout cas, le procès des attentats de novembre 2015, procès extrêmement important, pour la France entière, pour les victimes évidemment, et dont nous soutenons absolument toute l'organisation (avec notamment l'ouverture d'une salle pour les familles, dans la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville que nous avons inaugurée avec la Maire de Paris). Dans le cadre de cet immense procès qui se tient, vous le savez, à l'intérieur du Palais de Justice, sur l'Île de la Cité, nous avons eu un certain nombre de réunions de travail avec la Préfecture de police ainsi qu'une

réunion publique début juillet au cours de laquelle un certain nombre d'engagements ont été pris concernant les mesures de sécurisation du périmètre. Les riverains se trouvent, depuis le début du procès, dans une situation très difficile. Il y a trois grandes difficultés que nous rencontrons sans que, à ce stade de la discussion avec la Préfecture de Police, nous n'arrivions à les résoudre. Le premier concerne les riverains qui, contrairement à ce qui avait été dit, ont des restrictions d'accès plus drastiques que ce qui avait été présenté lors de la réunion publique. Les habitants de l'île de la Cité eux-mêmes ont par exemple l'impossibilité d'accéder à la rive gauche à pied. Cela leur pose de gros problèmes ainsi, évidemment, qu'aux commerçants. Je pense en particulier aux commerçants de la place Dauphine qui est désertée en raison de la forte présence policière et la difficulté à pénétrer sur le site en raison d'un dispositif de sécurité organisé de sorte qu'il n'y ait pas de passage. Nous demandons là aussi à revenir, soit au plan initial, soit de corriger cette importante déviation. J'exprime ici la solidarité, j'espère, de tout le Conseil, en tout cas de la majorité, envers les commerçants, qui avait déjà souffert de tout ce qui s'est passé sur l'île de la Cité depuis 2019 et qui se retrouvent une nouvelle fois victimes d'un dispositif peu clair et très pénalisant. Je termine en parlant de la situation particulière des cyclistes. Pour le coup, je m'étais heurté à un refus quand j'avais demandé à ce qu'on conserve une circulation boulevard du Palais dans le sens sud-nord, qui semblait facile à installer puisqu'il y avait une circulation pour les piétons du côté de la Préfecture de police. Refus de la Préfecture de police, c'est leur droit de ne pas accéder à nos demandes.

En revanche, la situation entraînée par ce refus pose un énorme problème de sécurité publique qu'il faut absolument résoudre puisque, vous le savez sans doute pour une partie d'entre vous, les cyclistes au moins, une situation de fait s'est créée avec la mise, de facto, en double circulation de la piste (la « coronapiste », comme on dit) rue de la Cité : une piste créée pour servir de piste unidirectionnelle s'est transformée de manière spontanée en piste bidirectionnelle, avec le danger que ça représente pour les cyclistes eux-mêmes, mais aussi pour les piétons. Quoi qu'il en soit, et même si nous avons plaidé pour cela, la situation qui s'est créée de facto est très dangereuse. Nous demandons donc à la police de revoir sa position, soit d'accéder à la première proposition qu'on avait faite, soit d'en trouver une autre, comme par exemple, de passer en effet la piste unidirectionnelle en bidirectionnelle avec les aménagements qu'il faut — autre refus de la Préfecture de police, qui avait été fait au préalable.

Sur ces trois sujets, le vœu de sujet visé, dans la poursuite des discussions qu'on a avec la Préfecture de police, à faire adopter par notre Conseil, puis peut-être même par le Conseil de Paris, une demande à la Préfecture de police de prendre en compte davantage les intérêts des riverains, des commerçants, des cyclistes et à vrai dire de tout le monde, dans l'installation du dispositif autour du Palais de justice, et bien entendu dans le respect de la protection nécessaire de toutes les parties dans ce procès. Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions que je peux prendre ?

Pacôme RUPIN, Conseiller de Paris Centre

Merci monsieur le Maire. Juste une explication de vote : je m'abstiendrai sur ce vœu. J'ai pu échanger avec le Préfet de police sur ce sujet car j'ai moi aussi été alerté par des commerçants et des riverains. Il est éminemment à l'écoute et je crois qu'il a pris la décision de modifier à la marge ce périmètre de sécurité. Simplement, il faut quand même comprendre que c'est un procès — je crois que tout le monde le comprend — exceptionnel, qu'il y a déjà eu quelques incidents, et donc le Préfet de police préfère, même s'il est évidemment tout à fait conscient des problèmes que ça génère, que la sécurité soit privilégiée. C'est aussi pour ça que l'île de la Cité est un périmètre sous l'autorité du Préfet de police en termes de police de circulation, car on est sur des endroits qui sont extrêmement sensibles. Je pense qu'à partir du moment que vous avez des cyclistes qui sont dans l'irrespect des règles, je crois que c'est soit à la police nationale, soit aux agents de la ville d'éviter que ces incivilités perdurent. Il y a d'autres moyens de se déplacer sur l'île de la Cité à vélo, ça demande de faire un contournement mais ce contournement est

demandé aussi pour les autres modes de circulation. Comme je suis soucieux aussi, évidemment, de ce lieu de l'accessibilité pour les riverains et aussi des conséquences économiques qu'il peut y avoir sur certains commerçants, je ne voterai pas contre – je m'abstiendrai, mais je crois qu'il faut quand même être vigilant sur des sujets comme ça et je ne suis pas sûr que ce vœu soit particulièrement opportun. Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour cette intervention. Vraiment d'un mot pour conclure, je redis ici, nous avons eu des discussions très productives avec la Préfecture de police, mais nous sommes désormais dans une situation qui semble bloquée, et surtout qui ne se passe pas comme ce qui avait été prévu initialement. Il est donc important de corriger le tir. J'entends aussi que la Préfecture pourrait revenir sur sa position, et j'entends aussi que ce serait parce que nous avons décidé de voter un vœu. Je crois qu'il est important de le voter parce que précisément, c'est un élément de soutien aux commerçants et aux habitants qui peut infléchir la position de la Préfecture dans cette situation, pas d'outrage à la Préfecture dans le fait de voter ce vœu qui exprime notre position, la plus large possible j'espère, sur ce sujet concernant l'île de la Cité. Je vous remercie, je vous propose de passer aux voix. Qui vote contre ? Je ne vois pas de vote contre. Qui s'abstient ? J'ai noté donc une abstention, je n'en vois pas d'autre. Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté avec une abstention (Pacôme Rupin).

QUESTIONS

QParis Centre 2021 08 - Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Antoine SIGWALT et les élus du Groupe Républicains et libéraux, relative à l'avenir du site de l'école maternelle situé au 40, rue des Archives

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ça conclut les vœux pour cette session, mais nous avons des questions qui ont été posées. La première a été posée par Antoine SIGWALT, elle concerne l'école de la rue des Archives.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Merci monsieur le Maire. Il y avait un vœu du groupe communiste qui a été retiré ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, il est arrivé hors délai, donc le groupe l'a retiré.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Ma question porte sur la fusion des écoles Archives et Moussy. Vous n'êtes pas sans avoir, on en a déjà discuté, que le nombre de familles diminue à Paris Centre, et que le nombre d'enfants et donc d'écoliers diminue aussi. Ça a mené à la fusion, cet été, de l'école maternelle Archives et de l'école primaire Moussy, devenues une polyvalente dénommée Moussy-Archives. Cette école est installée sur les deux sites, mais il est prévu que le site de la rue des Archives subisse des travaux qui vont empêcher l'accès pour les écoliers. On n'a pas encore trop d'informations sur la teneur et la durée des travaux. La section locale d'architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements avait suggéré que la rénovation pouvait impliquer la démolition d'un bâtiment, ce qui laisse craindre que le bâtiment puisse changer d'affectation. Ce n'est pas le bâtiment principal, entendons-nous bien ; mais voilà, on ne sait pas exactement ce que va devenir ce bâtiment. Vous vous étiez engagé, je crois, à un moment, sur le fait que le lieu reste à but scolaire. Est-ce toujours le cas ? Avez-vous d'autres informations à communiquer ? Ce site sera-t-il toujours affecté à l'école polyvalente Moussy-Archives, auquel cas on peut espérer attirer de nouveaux écoliers ? Une dernière question : un rapport d'études a-t-il été produit, va-t-il être publié, est-ce que les parents — et

pas seulement les parents, cette question concerne non seulement les parents des écoliers de l'école des Archives, mais tout Paris Centre : c'est quand même un très beau bâtiment qui a servi d'école pendant longtemps, et encore beaucoup d'habitants aujourd'hui de Paris Centre ont fait leurs petites classes dans cette école. On a donc envie de le garder comme une école. Est-ce que vous pouvez communiquer là-dessus, et vous engager à communiquer davantage d'informations sur la teneur des travaux, leur durée et la future affectation de ce bâtiment ? Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci, je vais donner la parole à Karine BARBAGLI pour répondre.

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Cher Antoine, chers collègues, je vais vous répondre tout simplement. Tout d'abord, votre question m'offre l'opportunité de vous dire que la rentrée s'est très bien passée à l'école polyvalente Archives-Moussy, sous la houlette d'une excellente directrice, Mme Isabelle ROZOY, qui a proposé une organisation très fonctionnelle, un accueil chaleureux. Nous nous y sommes rendus avec Ariel, monsieur le Maire, le 6 septembre au matin. On a rencontré des parents détendus, ravis, et nous en sommes très heureux, et on profite de ce Conseil pour souhaiter à toute cette équipe éducative une très bonne année, forte de cette nouvelle dynamique de polyvalente, pour avoir des projets de la maternelle jusqu'à l'élémentaire. Pour vous répondre sur le bâtiment, les études de structure commandées par la SLA nous ont rassurés sur l'état du bâtiment. Il n'y a pas d'urgence à réaliser les travaux annoncés. On connaît les grandes lignes des besoins de rénovation ainsi que le budget théorique. La SLA Paris Centre préconise la restructuration de l'école, qui comprend : soit la réhabilitation ou la démolition du bâtiment de la cour, qui est totalement insalubre, je l'ai visité ; l'aménagement du dernier étage donnant sur la rue, avec le remplacement des menuiseries extérieures, la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment rue, le ravalement des façades de la cour et rue du bâtiment adossé. Ces travaux lourds sont estimés à environ plus de deux millions d'euros. Pour le moment, aucun programme de travaux précis n'a été diligenté, mais nous allons nous y atteler cette année pour un démarrage des travaux qu'on pense en 2022, cette situation d'entre-deux ne pouvant pas durer indéfiniment. À cette occasion, les enfants de l'école seront accueillis, comme nous l'avons déjà indiqué, dans le bâtiment de l'école Moussy. C'est pour cela que des travaux seront menés pour accueillir les enfants dans cette école dans de très bonnes conditions. Nous ne souhaitons pas nous presser pour décider ce qu'il adviendra du bâtiment. Nous voulons justement prendre le temps d'en discuter avec toute la communauté scolaire, et au-delà. Sans pouvoir préjuger à ce stade du devenir du lieu, nous nous engageons quoi qu'il en soit à ce qu'il reste consacré aux enfants, aux familles, en favorisant l'accueil de projets scolaires ou parascolaires.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Je voudrais simplement ajouter un mot : vraiment, je n'arrive pas à comprendre cette fixation sur le sujet de l'école des Archives, qui est quand même désormais derrière nous. Je me permets d'ajouter à la réponse de Karine, qui est parfaite et factuelle, que je ne comprends pas cette fixation relayée par vous les élus. Vraiment, je demande un peu de responsabilité. Il y a eu une agitation tout l'an dernier, on nous a accusés de vouloir faire un parking, de vendre, de brader ce bâtiment... Il y a un problème structurel, qui a été pour l'instant géré de sorte que le bâtiment peut rester debout et accueillir des enfants — mais il faudra faire des travaux, qui sont très coûteux, à un moment ou à un autre. Il faudra les faire, et en attendant, une stabilité pédagogique a été créée grâce à cette polyvalente. J'ai réuni, je le dis ici devant tout le monde, tous les élus y compris l'opposition, la semaine dernière, pour parler de la sectorisation qui va être un travail qui va s'amorcer en concertation avec les parents d'élèves, avec les directeurs, et dans cette concertation on va revoir toute la carte, toute la sectorisation. Comme vous le dites, on voit dans tout Paris une diminution des élèves et des familles. Il va falloir qu'ensemble on trouve

des solutions. On peut dire qu'on veut garder toutes les écoles pleines. On veut tous cet objectif-là. Mais néanmoins, il y a une diminution du nombre d'élèves, et donc il va falloir qu'on trouve ensemble des solutions.

Et je crois que d'une certaine manière, ce qu'on a fait à Archives-Moussy en faisant une polyvalente, avec une directrice qui enfin donne une unité à cette école en rapprochant, on l'avait déjà fait, le secteur entre la maternelle et la primaire, en accueillant des classes d'inclusion, c'est d'une certaine manière le modèle qu'on va pouvoir suivre pour la sectorisation : créer des écoles plus petites, mais avec maternelle et primaire. D'une certaine manière, et même très clairement, nous avons sauvé cette école Archives-Moussy. Vraiment je le dis au moment où on s'apprête à travailler, j'espère, tous ensemble pour la sectorisation, j'attends de la responsabilité pour qu'on travaille tous dans l'intérêt commun qui est celui de conserver des familles dans le centre de Paris. Et vraiment pour Archives, il n'y a pas de sujet, pas de scandale, pas de projet caché de vente du bâtiment, d'en faire je ne sais quoi... il n'y a aucun projet de cette nature et j'aimerais vraiment que le sujet Archives-Moussy soit clos une fois pour toutes, et bien entendu on vous tiendra au courant s'il y avait une nouvelle perspective, mais tout simplement nous n'avons pas ni projet, ni même les moyens d'un projet pharaonique à plusieurs millions.

Donc pour l'instant, il y a une école polyvalente, c'est fait, ça se passe très bien, avec une belle direction — même des parents qui étaient très remontés le constatent, ils sont très contents d'avoir une direction enfin, pour la première fois depuis trois ou quatre ans, ils ont une direction fixe et stable. Ils sont sur le même site, et peut-être encore l'année prochaine, et peut-être encore dans deux ans, on verra comment les choses évoluent. Mais ce modèle-là est peut-être le modèle qui va nous permettre de sauver la plupart de nos écoles dans le centre de Paris.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, je ne sais pas à qui vous vous adressez, mais on n'a pas, enfin je ne sais pas qui a relayé quoi que ce soit — nous, nous avons juste eu des contacts avec des parents d'élèves qui ont des débats entre eux. C'est vrai que l'école des Archives avait une belle cour, donc la question se posait. Il n'y avait pas de relais d'informations confuses, juste des échanges et des questions. Et voilà, les réponses arrivent ! Des questions budgétaires, des contraintes, mais il ne s'agit pas de... je ne sais pas qui a diffusé quoi que ce soit.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je me permets de le dire car il y a eu une campagne très intense qui a remis en cause les uns et les autres, assez violente, instruite par un tout petit nombre de gens l'an dernier, et que j'aimerais bien qu'il n'y ait pas de relais. On nous avait accusés d'avoir un dessein, de vouloir vendre le bâtiment à des marques de luxe... Il y a eu pas mal d'accusations qui ont été très fortement appuyées, mises par écrit, qui ont circulé, et vraiment je voudrais y couper court une fois pour toutes, parce que si on doit reparler à ce point de quelque chose qui est sans fondement pour Archives-Moussy, on va avoir beaucoup de mal à prendre les décisions qu'on va devoir prendre sur la sectorisation.

Je vous donne rendez-vous très prochainement pour qu'on discute de la sectorisation, avec l'objectif — je le dis ici comme je l'ai dit dans une réunion avec tous les élus — de conserver nos écoles en créant de petites structures qui accompagnent les enfants depuis la maternelle jusqu'au collège, et c'est exactement ce que nous avons fait à Archives-Moussy.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Si je peux me permettre — merci monsieur le maire, merci Karine BARBAGLI — notre but n'était pas du tout de polémiquer : la façon dont j'ai lu la question et la façon dont elle était posée, je crois, ne portait pas du tout à polémique. Simplement il y a une interrogation, et je pense que c'est aussi le rôle des conseillers de secteur de porter les interrogations des parents. Ils n'avaient pas forcément toute l'information que vous avez donnée là, et je pense

qu'ils avaient besoin d'être rassurés. Et ils auront également besoin d'être rassurés si on doit fermer d'autres écoles, notamment vous dites que vous avez « sauvé » l'école des Archives — si on veut, mais la sectorisation a fait que certaines rues ont été retirées de l'école des Archives. Les parents peuvent donc aussi, dans un certain sens, penser que...

Karine BARBAGLI, Adjointe au Maire de Paris Centre

Il y a un secteur de recrutement très cohérent sur Archives-Moussy, et on n'a pas fermé l'école Archives : on l'a transformée en polyvalente, et on a sauvé trois classes de maternelle. Les classes de maternelle, c'est la base pour avoir une école après. Sans classes de maternelle, c'était Moussy qui ne pouvait plus vivre après.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

On est d'accord.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

On reviendra sur tous ces sujets, mais il y a effectivement moins d'élèves, beaucoup de classes qui pourraient fermer, peut-être des écoles, et tout l'objectif de la sectorisation qui va s'amorcer, j'espère vraiment avec le soutien de tout le monde et de manière non partisane, sera de conserver un maximum de classes, d'écoles, et de toutes les protéger. On reviendra bientôt à ce sujet, mais je voulais simplement engager tout le monde à... On a le même objectif, et on va y travailler ensemble.

QParis Centre 2021 09 - Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Christel TORIELLO et les élus du Groupe Républicains et libéraux, relative aux contrôles des « terrasses estivales »

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons encore une question, peut-être aussi l'occasion d'une polémique, on va voir. J'avais une question notée, et même deux. La première concerne les terrasses estivales. C'était Christel TORIELLO, je ne sais pas si elle est là ou si c'est l'un d'entre vous qui qui la posera pour elle...

Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre

Je suis bien là. Je suis arrivée en retard, je m'en excuse, mais je suis bien présente.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pas de problème. Alors si vous êtes arrivée en retard, vous avez peut-être déjà manqué la communication qui répondait à cette question, mais ce n'est pas grave, on répondra très succinctement sans reprendre toute la communication qui a été présentée par Véronique LEVIEUX et Dorine BREGMAN. Allez-y, je vous en prie.

Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre

Très bien. La question portait effectivement sur le contrôle des terrasses estivales. Comme vous le savez tous, le règlement Étalages et Terrasses a été modifié très récemment, pour donner un cadre aux extensions de terrasses dites « terrasses estivales » accordées du 1^{er} avril au 31 octobre. Parmi les objectifs annoncés, il y en avait trois je crois, nous sommes interpellés par l'un de ces trois, qui est la volonté de répondre aux attentes des riverains, des professionnels et des élus notamment en matière de régulation et de contrôle des nuisances sonores. Au vu des témoignages dont tout le monde a pu prendre connaissance, formulées par les associations des riverains ou les riverains directement sur les réseaux sociaux, qui dénoncent le non-respect du cadre réglementaire (et non les terrasses en elles-mêmes), le non-respect des contraintes qui ont été apposées à la possibilité d'ouvrir des terrasses estivales : le maintien de ces terrasses après 22 h ou l'espace destiné au passage qui est trop réduit. Les questions que nous avons par rapport à ces points concernent les moyens dont dispose la Mairie de Paris Centre pour contrôler l'application de cette régulation ? en

particulier, la DPSP, l'organisme qui est de rigueur, est-elle saisie, à quelle fréquence ? Des dérogations sont-elles accordées, et si oui pour quel motif ? Comment comptez-vous améliorer le quotidien des riverains excédés d'ici à la fin des autorisations fin octobre ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Effectivement, toutes ces questions ont trouvé réponse dans la double présentation de Dorine BREGMAN à la fois sur la politique qu'on applique dans l'approbation et la non-approbation des terrasses estivales, et par Véronique LEVIEUX qui pilote l'action de la DPSP, donc les services de la Protection, enfin la future police municipale d'ici quelques semaines, dans l'application du règlement actuel, avec ses dérogations. On est revenu sur un certain nombre de dérogations, dont celle qui avait été proposée par votre groupe sur l'emplacement des zones de livraison et, je le redis ici, votée par la majorité du Conseil de Paris. Nous pouvons débattre. Je vous renvoie à la communication initiale que nous n'allons pas refaire, sauf si Dorine BREGMAN ou Véronique LEVIEUX veulent ajouter quelque chose à la très longue présentation de début de Conseil.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire de Paris Centre

On pourra envoyer, avant la publication du compte rendu, tous les éléments à Christel, dans la foulée du Conseil, pour qu'elle les ait très vite à sa disposition, mais je n'ai rien à rajouter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, je propose qu'on fasse ça effectivement. On a eu vraiment une réponse très succincte, mais il y eu une communication très détaillée, avec un effort de transparence très appréciable. Je doute qu'il soit rarement aussi extensif et exhaustif. Je propose qu'on passe à la dernière question aussi posée par Christel TORIELLO sur l'implantation de salles de consommation. Je vous laisse la parole pour cette dernière question sur les « salles ».

QParis Centre 2021 10 - Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Christel TORIELLO et les élus du Groupe Républicains et libéraux, relative à l'implantation de 2 « Salles de consommation à moindre risque » sur les Grands Boulevards

Mme Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre

Effectivement, on a une question concernant cette salle, ou ces « salles de consommation à moindre risque », dont nous avons appris l'installation ou la potentielle installation par la presse. Il s'agit de l'ouverture, aux dernières nouvelles, mais il est difficile d'avoir de la clarté sur ce sujet, de deux salles de consommation à moindre risque, ou salles de shoot, dans le quartier des Grands Boulevards, donc près de la Porte Saint-Martin et de l'ancienne Poste.

De manière générale, notre groupe est défavorable à une telle initiative, à la fois dans son objectif, puisqu'il s'agit d'accompagner la consommation plutôt que de soigner ou guérir, et évidemment dans ses impacts sur le voisinage, notamment avec des possibilités de consommation aux abords de la salle lorsque celle-ci est fermée, puisqu'elle n'est pas ouverte 24 heures sur 24, même si l'objectif est d'avoir une consommation dans la salle, on le comprend bien. Il y a de potentielles consommations à ses abords, notamment dans la « zone de tolérance » qui englobe le quartier du Sentier notamment, où il y a déjà d'autres sujets de nuisance.

Notre inquiétude porte sur ces sujets. Nos questions concernent d'abord l'information : est-ce que la Mairie de Paris Centre était au courant de cette implantation ? Quand nous en avons discuté lors de précédents conseils, il nous semblait qu'il avait été évoqué l'existence de projets concernant d'autres types de structures qui étaient plutôt des structures de prévention, c'est ce que nous avons compris. La deuxième partie de la question concerne évidemment les mesures qui pourraient être prises pour les quartiers et les riverains si cette salle voyait réellement le jour. Merci beaucoup.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vais donner la parole à Catherine TRONCA qui est, vous le savez, adjointe la Santé, médecin, et qui va porter les discussions sur ce sujet-là à partir de maintenant. Je te laisse la parole et je compléterai éventuellement si besoin.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire de Paris Centre

Merci, monsieur le Maire. La Mairie de Paris Centre a pris connaissance le 30 août, en même temps que le grand public et la presse, de la démarche engagée durant l'été d'identifier une série de lieux susceptibles d'accueillir des unités de repos et de soin disséminés dans le nord-est de Paris. C'est bien la raison pour laquelle on n'a pas pu, aucune information préalable des habitants du secteur n'a été organisée. Depuis cette annonce et la validation, le 15 septembre, par le gouvernement du plan de la Maire de Paris, aucun élément d'avancement du projet qui concerne les Grands Boulevards ne nous a été apporté. Il nous est donc parfaitement impossible à date d'informer les habitants d'un quelconque projet dont nous ne connaissons aucun des contours. La Mairie de Paris Centre constante dans sa posture à propos des personnes en situation d'addiction, en particulier avec la cocaïne basée dite crack. Un dialogue avec les élus de notre secteur, organisé par mes soins avec ma collègue Shirley WIRDEN au début de l'année, auquel vous avez participé, qui concernait un autre quartier confronté à des problématiques similaires, en l'occurrence les Halles, nous avait déjà permis de clarifier notre position : nous souhaitons favoriser le développement de structures d'accompagnement, de prévention et de soin. Il n'y a aucune antinomie entre cette vision et le plan proposé par la Maire de Paris, qui ne suggère pas d'ouvrir de nouvelles salles de consommation à moindre risque, comme sur le modèle de celles créées en 2016 à proximité de l'hôpital de Lariboisière, mais bien de développer de petites structures pluridisciplinaires incluant le repos, l'accompagnement social, médical, psychologique. Ces espaces, lorsque les contraintes techniques le permettront, pourront accueillir des dispositifs d'inhalation supervisée, conformément au plan avalisé par le gouvernement, et s'inscrivant dans le plan parisien Crack 2019. Sur le projet lui-même, il est proposé que ces lieux d'accueil et de soin soient situés à proximité des lieux d'errance et de consommation sur l'espace public des toxicomanes. En l'occurrence, ces populations sont identifiées de longue date sur les Grands Boulevards, notamment aux abords des stations de métro Strasbourg Saint-Denis et Bonne Nouvelle. Mais le cahier des charges d'un lieu d'accueil tel que celui-ci reste entièrement à définir, en étroite collaboration avec les différents partenaires de la démarche parisienne, en particulier les services de l'État, à savoir l'Agence régionale de Santé, la Préfecture de région, la Préfecture de police, mais aussi avec les associations gestionnaires. Nous serons particulièrement vigilants à ce que l'État prenne toutes ses responsabilités sur les sujets de la sécurité et de la lutte contre les addictions, mais nous n'oublions pas non plus les nuisances et la sécurité des riverains. La création d'un tel lieu doit bien sûr s'accompagner de l'instauration d'une instance de suivi incluant les riverains, la police nationale et municipale, et les services sociaux. Les problèmes actuels ne doivent pas constituer un obstacle à notre action, mais au contraire doivent participer à l'amélioration progressive des conséquences de ce drame sociétal, social, médical, humain. Simultanément avec la lutte contre les trafics existants, la consommation dans l'espace public, la délinquance, la prostitution, l'errance, présents dans ce quartier. Voilà ma réponse, je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Simplement pour ajouter un mot, ou trois : dire d'abord que vous avez tout à l'heure employé l'expression de « salles de shoot » — je crois vraiment que collectivement, il faut s'abstenir de ce genre de termes qui sont à la fois erronés, péjoratifs et qui envoient en plus un signal qui est très différent de celui à la fois de la loi de 2016, dans laquelle s'exerce ce genre d'activités, et de ce qui est discuté ici aujourd'hui, qui sont des unités de soin ; très différent aussi de lieux qui existent, et j'en cite un qui est dans Paris Centre et que je vous invite vraiment à aller visiter, c'est le 110 rue Saint-Denis. Je vois d'ailleurs que depuis 24 heures court une nouvelle rumeur disant qu'il deviendrait une salle de consommation à moindre risque, ce qui n'a jamais à ma connaissance été évoqué. Il y a une salle qui fonctionne

depuis très longtemps, que l'ancien maire du 2^e connaît très bien, et qui fonctionne sans difficulté pour ses riverains. Donc de grâce, employons les bons termes, ne parlons pas de salle de shoot et même de salle de consommation à moindre risque, c'est un élément qui peut intervenir parmi d'autres, mais là il s'agit de prises en charge globales, de soin et c'est d'ailleurs ce projet-là qui fait aujourd'hui l'objet d'un accord entre la Ville de Paris et le gouvernement au plus haut niveau. C'était déjà le cas du ministre de la Santé, et c'est aujourd'hui le cas du Premier ministre. Ça, c'est la première chose sur les termes et sur le concept. Ensuite, vous l'avez compris, un tel projet d'unité de soins, un réseau d'unité de soins ne peut pas se faire sans que tout le monde soit autour de la table — l'ARS, l'État sous ses différentes formes, à la fois en termes de la Santé et puis la préfecture de police, évidemment, pour accompagner un tel projet. Aujourd'hui et pour l'instant, il n'y a pas un tel projet qui existe et qui soit ficelé, mais s'il existe, bien entendu, la première chose qu'on fera sera de faire une réunion d'information et de concerter les habitants et bien sûr, comme l'a très bien dit Catherine TRONCA, de créer un comité de suivi. Aujourd'hui, les conditions ne sont pas réunies. Voilà, j'espère qu'on vous a répondu clairement.

Mme Christel TORIELLO, Conseillère de Paris Centre

Ce que je comprends, c'est que vous n'êtes pas au courant de ce qui se passe, mais vous savez qu'en même temps, ça reprend le souhait d'avoir une salle de prévention, comme vous l'aviez déjà dit — donc c'est un petit peu antinomique, si vous ne savez rien et que vous savez déjà à quoi ça correspond, donc je ne sais pas trop ce qui est vrai. Quant aux termes, je vous remercie pour vos leçons de morale, je ne sais pas si on considère les retours qu'on peut voir de par les collectifs ou sur les réseaux aux environs des zones déjà existantes — je ne sais pas si c'est vraiment l'essentiel du sujet. Mais je prends votre remarque, et d'ailleurs ça m'a échappé une fois, mais j'ai fait bien attention de parler de « salles de consommation », donc je ferai encore plus attention les prochaines fois. Mais dans l'ensemble, vous avez répondu en partie à la question mais je ne suis pas sûre de savoir si on sait vraiment où l'on va et, si vous aviez une vision vraiment aussi précise, comment se fait-il que cela crée autant d'interrogations et que cette vision ne soit pas transmise aux personnes qui se posent des questions ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'abord il n'y avait pas de leçon de morale dans ce que je vous disais, c'était plutôt une leçon de langage. Il y a un projet, ensuite, aujourd'hui, qui est très clair, puisque le Premier ministre, vous le savez, c'est public, a répondu à la sollicitation de la Maire en se mettant d'accord sur un projet qui consiste à créer un réseau d'unités de soin, de repose et de soin disséminées sur le Nord-Est parisien, Catherine TRONCA l'a dit, je l'ai dit, c'est public. Donc là-dessus il n'y a pas de discussion ou d'ambiguïté. L'État et la Ville marchent main dans la main sur ce sujet-là. Ensuite en ce qui concerne l'implantation, effectivement il y a encore une discussion sur des lieux possibles.

Les Grands Boulevards ont été évoqués de manière — et Catherine TRONCA l'a rappelé aussi — de manière pas totalement hasardeuse : il se trouve qu'il y a une population locale qui est visée par ce dispositif. Maintenant quant au lieu précis, quant au dispositif précis, quant à sa durée, aujourd'hui nous ne l'avons pas, et il ne pourra être le résultat que d'un accord, comme cet accord existe aujourd'hui au niveau du Premier ministre sur le dispositif général, il ne pourra être que le fruit d'un travail qui doit être mené par les différents services de l'État, je le redis encore, l'ARS, la Préfecture, et la Ville. Aujourd'hui ce n'était pas encore le cas. Quand ce sera le cas, on communiquera et on associera les habitants, si ce projet se fait. Je crois qu'on ne peut pas être plus explicite. Je vous remercie, je vous propose de conclure là ce Conseil, avec toutefois si vous m'accordez trois minutes pour donner simplement quelques éléments de calendrier : d'abord le budget participatif, aujourd'hui est le dernier jour du budget, demain est la clôture des votes. Donc si vous n'avez pas encore

voté pour le budget participatif parisien ou celui de Paris Centre, c'est le dernier moment demain, vous avez des urnes un peu partout, vous pouvez également le faire en ligne. Ensuite il y a, Raphaëlle REMY-LELEU l'a évoquée tout à l'heure, une réunion publique cette semaine à 18 h 30 jeudi, relative à la réalisation d'une Trame verte végétale. C'est un projet, justement, du budget participatif d'il y a quelques années, Boulevard Bourdon. Vous retrouverez le lien sur le site de la Mairie. Vendredi, nouvelle édition de la Rue Golote, la première Rue aux enfants créée entre autres par Karine BARBAGLI dans le 3^e arrondissement, et qui a déjà fait des émules dans les trois autres arrondissements de Paris Centre et dans pas mal d'autres lieux de Paris.

Vous avez toutes les dates de toutes les Rues aux enfants qui seront sur le site. Autre réunion, une réunion publique d'information sur la présentation du jardin de la BNF rue de Richelieu, la Bibliothèque nationale de France, qui est en pleine restructuration, qui va être magnifique, et qui en plus a le bon goût – c'était une délibération qu'on a votée ce soir ? il y a à peine quelques minutes, quelques heures maintenant – d'être inscrite à l'inventaire de Paris Centre. Donc on a un des plus beaux jardins qui se crée et sera désormais à notre inventaire, et c'est l'objet d'une réunion publique à 18 h 30 le lundi 4, dans une semaine. Enfin, ce week-end c'est la Nuit Blanche, demandez le programme ! Vous pouvez le retrouver sur le site de la Mairie et sur Que faire à Paris, il y a un très beau programme pour tout Paris et aussi quelques belles choses pour Paris Centre. Je vous renvoie à la newsletter, à la lettre d'information et au site de la Mairie pour le reste des informations, la Baby-bourse, le prochain Café du Maire le samedi 9 octobre, et l'inauguration du Jardin des Arts Albert-Schweitzer, qui a aussi été évoquée avec nos jeunes amis du chœur Sotto Voce le samedi 9. Quant à la dernière réunion publique, pour la fontaine Molière, c'est le jeudi 14/10. D'ici là, vous aurez le temps de lire au moins deux lettres d'information hebdomadaires. Je vous remercie et je vous dis à très bientôt. Bonne soirée !

La séance est levée à 22 h 30.